



## **SEANCE DU 09 décembre 2019**

### **Ordre du jour**

- |   |     |
|---|-----|
| 1. Ouverture de la séance et appel nominatif  | 747 |
| 2. Annulation de la décision du 19 septembre 2016 concernant le plan de quartier "Plantaud"                                 | 748 |
| 3. Budget 2020 et planification financière 2020-2023  | 749 |
| 4. Projet de nouveau règlement de police intercommunal des Municipalités de Monthey, Collombey-Muraz, Massongex et Vérossaz | 783 |
| 5. Modification partielle du plan de zone aux "Mangettes" - étang de la STEP zone de protection nature                      | 799 |
| 6. Modification du plan de zone au "Freney" - FAMSA projet Freney III   | 804 |
| 7. Réponse à la question écrite de M. Johann WOEFFRAY portant sur le double sens cyclable.                                  | 814 |
| 8. Réponse à la question écrite de M. David PUIPPE portant sur la mise en concurrence des actes notariés.                   | 815 |
| 9. Divers   | 816 |



## **1. Ouverture de la séance et appel nominatif**

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, en cette date du 9 décembre, permettez-moi de vous saluer chaleureusement et d'ouvrir officiellement la dernière séance du Conseil général de l'année 2019.

En préambule, je souhaiterais saluer la présence de Monsieur Stéphane Coppey, Président de la Municipalité, des Conseillers municipaux présents, de Monsieur Gérald Gay-des-Combes, chef du service Finances et gestion, de Madame Laurence Mauve, responsable de la salle, de Monsieur Simon Schwery, secrétaire communal, des représentants de la presse ainsi que des citoyens présents dans le public. La convocation vous ayant été adressée le 9 novembre 2019, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais conformément à l'article 3 de notre règlement.

J'ai quelques communications du Bureau à vous transmettre. Suite à une exigence du Conseil d'Etat, le point 2 de l'ordre du jour : annulation de la décision du 19 septembre 2016 concernant le plan de quartier « Plantaud » a été rajouté. Une votation de validation et pour la forme sera faite. Si un cas similaire devait se reproduire durant l'année 2020, le Bureau ne manquera pas de vous en informer.

Madame Messerknecht remplace aujourd'hui Madame Vanessa Costa comme scrutatrice.

Pour rappel et conformément aux articles 14 et 15 de notre règlement, le Bureau a décidé de la constitution d'une commission ad hoc pour rapporter sur le point 4 de l'ordre du jour : projet du nouveau règlement de police intercommunale des Municipalités de Monthey, Collombey-Muraz, Massongex et Vérossaz. Sur proposition des chefs de groupe, les Conseillers généraux suivants ont été nommés membres de cette commission : Jean Charles Boemi comme Président, Joseph Calamo, rapporteur, Eliane Launaz-Perrin, Anne-Laurence Franz, Ilsegret Messerknecht, David Cardoso et Denis Maret comme membres.

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre dernier vous sera soumis pour approbation à la prochaine séance de 2020.

J'ai le plaisir de vous annoncer les dates des Conseils généraux 2020 qui se tiendront au foyer du Crochetan, sauf avis contraire. En discussion avec les chefs de groupe, nous avons programmé six séances dont une de réserve.

Les dates pour 2020 sont donc : 3 février, 6 avril, 15 juin, 24 août, 5 octobre et 14 décembre. Là aussi le Bureau vous remercie de bien agender ces dates, surtout si vous prévoyez de déposer une motion ou un postulat ou tout simplement pour planifier vos vacances.

Le Bureau félicite Monsieur Flavien Schaller pour son accession au poste de député et lui souhaite plein succès.

A la fin de la séance, un apéritif dînatoire vous sera servi afin de vous remercier pour votre travail et implication tout au long de cette année. Je passe maintenant la parole à notre secrétaire pour l'appel nominatif.

### **Intervention de M. Yves Mabillard (ADG)**

Bonsoir à tous, j'appelle :

Alonso Alphonse (P), Anthamatten Carole (P), Aviolat Alexandre (P), Bellwald Antoine (P), Berger Claude (P), Blumenthal Blanka (P), Boemi Jean-Charles (P), Borgeaud



Clément (P), Caillet-Bois Fabrice (P), Calamo Joseph (P), Cardoso David (P), Carron Blaise (P), Carruzzo Jean-Marc (P), Chanton Laude- Camille (P), Christe Lucien (P), Collé Jean-Pierre (E), Contat Céline (P), Cosandey Isabelle (P), Costa Vanessa (E), Cristina Jeanne (E), Cutruzzolà Gianni (P), Défago Sylvain (P), Donnet-Descartes Johan (P), Dubois Arnaud (P), Dupont Eric (P), Fracheboud Christian (P), Franz Anne-Laurence (P), Garcia Jonathan (P), Genin Cindy (P), Gex Carla (P), Gischig Bastien (P), Guinchard Samantha (P), Joris Guillaume (P), Landolt Jean-Pierre (P), Launaz Perrin Eliane (P), Lenweiter Pierre-Marie (P), Logean Marie-Claude (P), Lovisa Christelle (P), Luisier Dominique (P), Mabillard Yves (P), Maret Claire-Andrée (P), Maret Denis (P), Mauron Gilles (E), Messerknecht Ilsegret (P), Multone Nancy (P), Oberholzer Joseph-Marie (P), Ostrini Samuel (P), Pottier Johan (P), Puipe David (P), Querio Françoise (P), Raboud Damien (P), Rastaldi Emmanuella (P), Rime Fabienne (P), Rime Noémie (P), Roserens Pascale (P), Scalia Graziella (E), Schaller Flavien (P), Sneiders Baptiste (E), Woeffray Johann (P), Zerweck Régine (P). Merci.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Il y a six Conseillers généraux excusés, deux en retard, nous sommes donc 52. Le quorum de 31 membres présents étant atteint, nous pouvons donc valablement délibérer.

## **2. Annulation de la décision du 19 septembre 2016 concernant le plan de quartier "Plantaud"**

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Nous passons au point deux de l'ordre du jour : annulation de la décision du 19 septembre 2016 concernant le plan de quartier « Plantaud ». En date du 19 septembre 2016 et en première lecture, le Conseil général a accepté le plan de quartier « Plantaud », sur les parcelles 871 et 875, dans sa première mouture, par 32 voix pour, 12 voix contre et 2 abstentions. Suite à des discussions, notamment avec le canton, les promoteurs requérants ont décidé de modifier le plan de quartier « Plantaud » sur les parcelles 871 et 875, modifications qui nécessitaient une reprise complète de la procédure.

Le 17 juin 2019 et en deuxième lecture, le Conseil général a validé le nouveau plan de quartier, désormais intitulé « Plantaud », par 36 voix pour, 5 voix contre et 6 abstentions. De ce fait, le plan de quartier « Plantaud » accepté par notre assemblée en 2016 et le plan de quartier « Plantaud » accepté cette année en juin, portent tout deux sur les mêmes parcelles, à savoir 871 et 875. Le Conseil général ne s'est pas formellement prononcé sur l'abandon de la première variante 2016. Lors d'un entretien entre la Chancellerie d'Etat et la Présidence de la ville, il a été convenu pour la bonne forme que le Conseil général confirmerait sa décision de renoncer au premier plan de quartier « Plantaud » dans sa version 2016.

Cela étant, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, ce point étant purement formel et aux vues de la durée de la présente séance, je vous propose, sauf avis contraire de votre part, de directement passer au vote relatif à l'annulation du plan de quartier « Plantaud » dans sa version 2016. Aussi, si vous acceptez l'annulation de notre décision du 19 septembre 2016 du plan de quartier « Plantaud » je vous demande de vous lever.



Si vous refusez l'annulation de la décision du 19 septembre 2016, je vous demande de vous lever.

Y a-t-il des abstentions ?

L'annulation de notre décision du 19 septembre 2016 du plan de quartier « Plantaud » dans sa version 2016 est validée par 49 oui et 2 abstentions.

### **3. Budget 2020 et planification financière 2020-2023**

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Nous passons au point trois de l'ordre du jour : budget 2020 et planification financière 2020-2023. Concernant ce point, le Conseil municipal a rédigé un message daté du 4 novembre 2019 et figurant à l'intérieur du fascicule du budget 2020 accompagné de la planification financière 2020-2023. Nous avons reçu ce dernier le 9 novembre dernier. Il s'agira de nos documents de référence. La Commission de gestion a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux et j'en profite pour remercier ses membres pour l'excellence de leur travail.

Nous allons procéder de la manière suivante, d'abord l'entrée en matière et en cas d'acceptation de cette dernière à l'étude du budget et enfin au vote de l'approbation du budget 2020 et si vous autorisez le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique, du coefficient d'impôt et finalement du taux d'indexation. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière la parole est aux chefs de groupe. Monsieur Woeffray.

#### **Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)**

Merci Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues,

le budget 2020 s'inscrit dans la lignée de ses prédécesseurs, avec toutefois une augmentation des investissements pour les porter à hauteur de 30 millions environ. On remarque que le cycle d'investissement passe à la vitesse supérieure et que selon la planification financière, ça n'est pas près de cesser. C'est ambitieux, autant ambitieux que nécessaire, mais une fois encore, ça ne se fera malheureusement qu'au rythme des oppositions et autres procédures. Nous apprécions la décision de la Municipalité de faire figurer les effets de la RFFA au budget 2020 alors que les modalités ne sont pas encore entérinées par le Grand-Conseil. Le groupe DC ne déposera qu'un seul amendement que j'aurai le plaisir de développer lors de la lecture de détail. Nous tenons à remercier la Cogest pour son rapport fourni et détaillé, la Municipalité ainsi que tous les services qui œuvrent à l'année au bon fonctionnement du ménage communal. En suivant les recommandations de la Cogest, nous acceptons le présent budget, de fixer le coefficient d'impôt à 1.20 et le barème d'indexation à 160. Merci de votre écoute.

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Woeffray. Monsieur Bellwald.

#### **Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)**



Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Ce soir, notre plénum a revêtu un habit bien spécial. Alors que notre ville se prépare aux festivités de fin d'année, avec décorations, guirlandes, sapins et marché de Noël, notre plénum s'est teinté aux couleurs des prochaines élections communales. Les esprits s'échauffent et les stratégies politiques, effet d'annonce et j'en passe vont torpiller le budget que nous devons adopter ce soir. Le PLR, prônera la stabilité, valeur forte dans le bon fonctionnement de nos institutions et se concentrera sur les grands projets que notre Commune doit réaliser. La Cogest aurait pu étudier les amendements et propositions qui nous seront faites aujourd'hui, malheureusement ces propositions sont faites à la hâte. Notons que nous n'avons pas reçu d'informations précises quant à de nombreux amendements qui seront présentés, une fois de plus, cette prise d'otage ne nous convient pas.

Nous remercions la Cogest pour son travail et suivrons les propositions et remarques qu'elle suggère, remercions les services qui ont collaboré tout au long de l'année, la Municipalité ainsi que tous nos collègues ici présents.

Le groupe PLR acceptera le budget tel que présenté, acceptera de fixer le coefficient d'impôt à 1.20 ainsi que le barème d'indexation à 160 et, enfin, à autoriser l'Exécutif à contracter les emprunts que ce budget implique.

Je vous remercie pour votre attention.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Bellwald. Monsieur Raboud.

### **Intervention de M. Damien Raboud (APM)**

Merci Madame la Présidente, Monsieur le Président, chers Municipaux, estimés collègues, remercions d'abord les services, ainsi que la Commission de gestion pour son travail de fond, concernant le budget 2020.

Après étude de celui-ci, l'Alternative pour Monthey relève les multiples augmentations ci et là, et se désolé de certaines, comme celle, en point d'orgue, qui est consacrée au local d'archives et ses 265'000 CHF supplémentaires, non prévus. Un local d'archivage nouvellement bâti qui, dans son budget initial, je le cite, n'intègre pas les exigences propres à l'archivage, nous semble être digne du Bout'rions et pour le moins peu professionnel, mais passons. Ce qui nous a plus interpellé est notre horizon à moyen terme, si nous respectons les crédits d'engagement prévus, en 2030 il nous faudrait une marge d'autofinancement de 20 millions, alors qu'elle n'est aujourd'hui seulement de 9,5 millions. Qu'est-il prévu de faire ? Quelles sont les priorisations ? Quelle est la vision de la Municipalité à terme ? sans forcément parler du plan quadriennal qui nous paraît plus relever d'une liste au Père-Noël plutôt que d'un véritable cap à suivre.

Fort de ces quelques considérations et questionnements, l'APM entre en matière pour ce budget 2020 et se réserve le droit de déposer quelques questions et amendements en faveur de nos concitoyens dans les débats à venir. Nous espérons que ceux-ci trouveront bon écho dans ce plénum. Merci de votre attention.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Raboud. Monsieur Borgeaud.



### **Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)**

Merci Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs du public, chers et chères collègues,

Le groupe Alliance de gauche s'est comme de coutume penché avec intérêt sur le budget 2020 dont nous discutons ce soir, ainsi que sur le rapport de la Cogest, que nous remercions pour son travail. Ce budget a retenu notre attention. Relevons tout d'abord l'important nombre d'investissements prévus par la commune pour le futur proche, tels que la sécurisation de la Vièze, l'achat de terrains sportifs, la nouvelle caserne du feu, le réaménagement de la salle de la Gare ou les travaux techniques nécessaires pour différents services. Ceux-ci, salués dans l'ensemble par notre Groupe, ont un impact fort sur les chiffres présentés ce soir. En effet, une brève analyse de ces chiffres montre que contrairement à ce qui est prétendu, ce n'est pas à cause du social, mais bien de ces nombreux investissements et amortissements liés, notamment dans le trafic, que notre commune présente ce soir un budget déficitaire. En matière de social, nous relevons en revanche les 80'000 CHF injectés dans le projet de foyer Double Croche, que nous saluons. C'est un premier pas positif en faveur d'une politique d'intégration des personnes âgées sur la commune. Il serait ainsi de bon ton de ne pas taper par réflexe sur le social, et nous invitons le Conseil municipal à faire preuve de plus d'attention lors de la rédaction de ses messages. Notre groupe aura quelques propositions d'amendement à suggérer à notre plénum, ainsi que quelques questions sur des comptes qui ont soulevé notre curiosité. Dans l'ensemble, nous entrons en matière, nous approuvons le budget 2020, acceptons le coefficient d'impôt à 1.20 ainsi que le barème d'indexation à 160. Nous autorisons également l'exécutif à contracter les emprunts que ce budget implique. Merci.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Borgeaud. Monsieur le Président de la Cogest souhaitez-vous prendre la parole ?

### **Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois, Président de la Commission de gestion**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

La Commission de gestion s'est réunie à quatre reprises pour se pencher sur le budget 2020 de la commune de Monthey et a pu compter sur les explications de la Municipalité. En outre, notre Commission a eu l'occasion d'adresser près d'une quarantaine de questions écrites aux différents services, que je remercie par ailleurs pour leur collaboration.

De manière général, le budget 2020 de la Commune de Monthey s'inscrit dans la continuité de la logique cyclique d'investissements et d'amortissement conformément à la planification financière et connaît une sensible évolution négative par rapport aux budgets des précédents exercices. En effet, le déficit prévu s'élève à 3'913'000 CHF en hausse de près d'un million de francs et la marge d'autofinancement prévue se situe en dessous de la barre des 10 millions avec 9'673'000 CHF, en baisse de 398'000 CHF par rapport au budget 2019. Comme dit précédemment cette situation est en partie due aux amortissements planifiés qui s'élèvent à 13'586'000 CHF.

Bien que la commune soit dans un cycle d'investissements nécessaires et planifiés, la Commission est d'avis qu'il faut demeurer vigilants sur tous les investissements et être conscients de l'impact de ceux-ci sur la dette brute. En effet, nous avons à ce



jour près de 123 millions de francs d'investissements nets prévus et encore à réaliser alors que d'autres investissements sont prévus dans le futur. Comme à l'accoutumée, nous relevons que les crédits d'investissements nets budgétisés ne tiennent pas compte des potentiels reports dans le temps induits par d'éventuels éléments de procédure administrative.

Parmi les éléments importants du budget et sans relire l'intégralité du rapport que vous avez tous reçu, citons notamment les principaux nouveaux investissements qui concernent aujourd'hui la sécurisation de la Vièze 6'825'000 CHF, l'achat de deux terrains dans la zone sportive du Verney 2'151'000 CHF et 1'570'000 CHF et des crédits complémentaires pour la future Place de la Gare, le budget prévu passe de 1'500'000 CHF à 3'700'000 CHF, ainsi que pour Caserne du feu.

Tenant compte de ce qui précède, la Commission de gestion suggère au Conseil général d'approuver le budget 2020 de la commune de Monthey tel que présenté, de fixer le coefficient d'impôt à 1.20 ainsi que le barème d'indexation à 160 et d'autoriser le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique, ceci à l'unanimité de ses sept membres. Merci et bonne soirée.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur le Président de la Cogest. La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?  
Monsieur le Président.

### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, je vais être assez bref, pour deux raisons. Premièrement, parce qu'effectivement, je vous rejoins, Madame la Présidente, la Cogest a fait un énorme travail par rapport à ce budget 2020 et de surcroît son Président Monsieur Caillet-Bois vient de vous rappeler les chiffres principaux du budget qui vous est présenté.

Je rejoindrais les propos de Monsieur Bellwald lorsqu'il parle de stabilité, effectivement, dans le cadre du budget, si l'on compare budget par budget, on est dans une situation comparable aux années précédentes. La grande différence, cela a été dit à deux reprises, même un peu plus, c'est le nombre d'investissements, qui cette fois devient réalité. Si l'ensemble des investissements que nous allons effectuer ont été planifiés durant ces dernières années je crois qu'aujourd'hui bon nombre d'entre eux sont effectifs, puisque nous arrivons au bout des procédures. Procédures qui ont duré, qui peuvent encore durer, je pense évidemment au Mabillon, mais si vous me permettez l'expression populaire, on voit gentiment le bout du tunnel. Donc, effectivement, une situation financière qui pourrait devenir plus aussi bonne que celle que nous avons actuellement pour la ville de Monthey, notamment Monsieur Raboud, je vous rejoins. Je vous rends juste attentifs ce que je sors systématiquement comme chiffres, habituellement par rapport à notre situation financière, vous parlez d'une marge d'autofinancement et c'est juste, d'un peu plus de 9 millions budgétisée pour 2020. Je rappelle qu'en 2018, on était à quelques 10 millions et on a terminé à 17,5 millions. Donc, il faut toujours comparer ce qui est comparable et j'aime bien quand on compare les comptes ensemble, et les budgets ensemble, et pas l'un et l'autre. On voit très bien qu'en général, les budgets sont de meilleures qualités. Il n'en demeure pas moins qu'effectivement nous avons des investissements importants et nous devons garder notre ligne de conduite, c'est-à-dire une rigueur dans la gestion de nos dépenses et les frais de fonctionnement de la commune, ce qui a été fait



durant les dernières années, ce qui nous a permis de passer d'une marge d'autofinancement de 12 millions à 17,5 millions en 2018.

Donc, cette ligne doit être maintenue, je rappelle aussi un chiffre supplémentaire, nous avons plus de 65 millions de fortune, qui nous permettra le cas échéant d'assumer quelques déficits. Si des comptes devaient, cette fois, se présenter de manière déficitaire, nous aurions évidemment la marge de manœuvre d'assumer une telle situation.

En d'autres termes, les finances de la commune vont bien. Elles vont pouvoir permettre les investissements projetés. Par contre, soyons attentifs, et je ne vous cache pas que je suis extrêmement satisfait qu'aucun des partis ne demande une éventuelle baisse d'impôts, parce que s'il est exclu de modifier notre coefficient d'impôt, pour la Municipalité, à la hausse parce que notre situation financière, je le redis, permet d'assumer ces investissements. D'un autre côté, nous devons rester attentifs, avoir une rigueur dans les dépenses mais aussi, une rigueur dans les recettes, on sait qu'il y a des modifications législatives, notamment la perception des personnes morales, qui doivent intervenir en 2020. On en a tenu compte, cela a également été dit par Monsieur Woeffray, mais cette rigueur doit être maintenue.

Pour le surplus, peut-être par rapport à une remarque par rapport aux investissements et les compléments d'investissements que nous vous proposons, notamment pour la caserne, pour le passage sous voies CFF, pour le Mabillon et puis, les archives donc, effectivement, nous avons modifié depuis un certain nombre d'années notre manière de procéder. Avant, vous n'aviez que les montants des études réalisées, jusqu'à ce que nous ayons le montant final d'investissements plus ou moins de 10%, on n'inscrivait pas le montant d'investissement au budget. On a un petit peu changé, depuis un peu moins d'une dizaine d'années, notre fusil d'épaule et typiquement pour le Mabillon, en 2011, nous sommes partis sur un montant de 42 millions. Ce montant a passé effectivement à 49 millions notamment parce qu'on a rajouté des salles pour l'école de musique, on a rajouté des salles demandées par la protection civile, donc des abris PC, et évidemment ça a fait augmenter la facture. Typiquement le passage sous voies CFF, nous avons mis un montant minimum qui nous avait été transmis par les CFF de participation, un passage mobilité douce, d'une simplicité digne des CFF que vous retrouvez dans la plupart des gares. Nous avons estimé que c'était un passage privilégié à la gare CFF, qu'il fallait un passage de qualité avec une dimension toute autre. Notamment, nous avons envoyé les photomontages à la Cogest pour qu'ils se rendent compte de la modification, entre un passage CFF usuel que vous retrouvez dans beaucoup de gares et celui qui est projeté à la gare CFF de Monthey. On sait qu'il y a plus de 3'000 habitants sous-gare, pour nous, c'est important d'avoir une qualité de vie entre je dirais la partie sous-gare de la commune de Monthey et la partie du centre-ville, et donc, on vous propose aujourd'hui d'arriver avec un autre objet, qui a évidemment fait gonfler la facture, surtout pour la commune de Monthey puisqu'évidemment les CFF nous disent, de manière assez simplifiée : « vous faites ce que vous voulez, nous on paye notre part, si vous voulez augmenter la largeur, la hauteur et puis les rampes accès deux roues par ce passage, vous en subissez les conséquences ». Donc, ce sont des adaptations qui s'expliquent, je reviendrai peut-être sur les archives après, mais ces adaptations s'expliquent. La question est de savoir est-ce qu'on doit mettre dès le départ un montant ? On se la posera pour les prochains investissements, à noter que pour les prochaines années, je crois que vous avez tout en main, des investissements, de gros investissements à réaliser.

Pour les archives, donc, effectivement là, il y a eu un montant qui n'a pas été inscrit dès le départ. Je rappellerai juste, avant d'aller dans le Bout'rions, qu'il y a eu une particularité dans ce dossier, c'est que c'était une vente-échange. Nous étions



propriétaire de la parcelle de base que nous avons échangée dans un acte contre des surfaces des archives et puis, ensuite, on devait venir avec un montant au niveau de l'aménagement des archives qui aurait effectivement pu être déjà présenté en 2019 pour 2020. Mais il faut bien comprendre que le premier acte avait pour but d'obtenir des locaux suffisamment grands, sauf erreur de ma part, 500m<sup>2</sup>, en faveur des archives en compensation de la vente du terrain avec une légère soulte. Vous vous en souvenez certainement.

Donc voilà, à part ces éléments, effectivement on peut rectifier. N'oublions pas que nous avons le plan quadriennal qui vous donne la ligne directrice. Donc, dorénavant nous essaierons de ne plus mettre de montant tant que nous ne sommes pas sûrs du chiffre final à plus ou moins 10%.

Pour le surplus, Madame la Présidente, je reste à votre disposition pour des questions complémentaires ou des interventions de la part du plénum, dans le cadre de l'analyse détaillée du budget 2020. Merci.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Nous allons passer maintenant au vote sur l'entrée en matière.

Y a-t-il des oppositions à cette entrée en matière ? Des abstentions ?

L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité des membres présents.

Nous passons maintenant à l'étude de la planification financière 2020-2023 et du budget 2020.

Nous allons étudier le document de la planification financière, le message du Conseil municipal, les résultats, le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le tableau des investissements et les commentaires. A chaque fois, le Conseil général pourra faire des remarques et poser des questions à la Municipalité. Pour que chaque personne puisse suivre les débats, je vous demanderai de citer systématiquement la page et le numéro de compte. Après les réponses de la Municipalité, le Conseil général peut intervenir une seconde fois. La Municipalité répondra et nous étudierons le chapitre suivant.

Enfin, nous aurons trois votes. Je vous demanderai si vous adoptez le budget 2020, de fixer le coefficient d'impôt et de fixer le taux d'indexation.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, je vous demande de prendre le document planification financière 2020-2023 et j'ouvre la discussion de détail.

Nous prenons le message du Conseil municipal au Conseil général, pages 6 à 11.

Les résultats, pages 13 à 17.

Nous prenons maintenant le compte de fonctionnement.

Lorsqu'il y aura des propositions d'amendement, je mettrai au vote d'abord la proposition émanant du Conseil général pour la confronter ensuite à celle de la Municipalité et celle ayant récolté le plus de voix sera retenue.

Administration générale, pages 19 à 23.

Sécurité publique, pages 24 à 29.

Enseignement et formation, pages 30 à 35. Madame Franz.

### **Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)**

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues, la question se rapporte à la page 30 au compte 211.310.02 achat de matériel courant. De longue lutte, notre groupe avait obtenu, lors du Conseil général du 15 décembre 2008, que la commune prenne à sa charge l'entier des frais de



transport des collégiens de première année, qui ont quitté le cycle d'orientation après 10 ans HarmoS, soit pour tous les élèves qui effectuent leur dernière année d'école obligatoire au collège.

Depuis l'introduction du Rail-Check et la modification du règlement cantonal de 2014, la commune participe aux 50% des frais. Aujourd'hui, vu l'arrêté du Tribunal fédéral concernant la gratuité de l'école obligatoire et dans la même logique de réflexion, le Conseil municipal s'est-il positionné concernant la participation aux frais de matériel courant de ces élèves toujours en scolarité obligatoire, mais en première année du collège ? Si oui, quelle participation a été décidée ? Sinon, le groupe AdG demande à ce qu'une estimation, en fonction du nombre d'élèves partant à la fin de leur dixième année HarmoS pour le collège et en fonction du coût moyen forfaitaire minimal estimé par le canton, nous soit donnée ce soir et que le montant estimé soit ajouté au budget 2020. Je vous remercie pour votre attention.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Madame Franz. La parole est à la Municipalité.

### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Madame la Présidente, Madame Franz, donc effectivement, nous avons été sensibles à cet arrêté du Tribunal fédéral, comme l'ensemble du canton d'ailleurs, suite aux directives cantonales, nous avons intégré un montant supplémentaire de 25'000 CHF lié à l'ensemble de l'organisation.

Nous avons la chance à Monthey d'avoir déjà une aide importante de la part de la collectivité publique pour les frais scolaire obligatoire. Je me suis retourné vers mon Vice-président, responsable effectivement de la formation, on va contrôler par rapport à cette problématique des déplacements, si ça rentre en ligne de compte dans l'ensemble des frais obligatoires qui doivent être pris en charge. C'était la grande discussion au niveau du canton jusqu'où on va au niveau des frais obligatoires. Et donc, à mon souvenir, à part les frais nécessaires que l'on a toujours depuis le domicile jusqu'au au CO, évidemment les écoles primaires, il n'y avait pas de frais complémentaires. Mais nous allons regarder, effectivement dans la logique que vous aviez adoptée, ici, au Conseil général, si ce montant doit être pris en compte, mais à mon sens, dans les 25'000 CHF il n'y avait pas les frais de déplacement.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. le Président. Madame Franz.

### **Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)**

Monsieur Coppey, je m'excuse, mais je parlais du matériel courant puisque, depuis cet arrêté, l'école obligatoire est devenue gratuite, enfin cela a toujours été, et c'était maintenant la commune de Monthey a décidé de payer l'abonnement, la part par an, pour ces élèves qui vont au collège de première année mais qui terminent à la fin de la deuxième du cycle. Et puis, suite à l'arrêté du Tribunal fédéral, est-ce qu'il y a eu une réflexion par rapport au matériel maintenant ? Est-ce que l'on prend en charge oui ou non, le matériel, le courant ? C'est vrai qu'il est différent du cycle, pour les élèves de première du collège, mais est-ce qu'on se pose aussi cette question ?



**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Madame Franz. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Excusez-moi, Madame Franz, je n'avais pas compris pleinement votre question. Donc oui, on a pris en compte l'ensemble des frais selon le listing du canton. Nous assumons depuis le début de l'année, l'ensemble des prestations obligatoires des besoins des enfants, primaires et cycle, donc l'école obligatoire. Il faut savoir que nous avons renforcé aussi notre économat. Nous sommes partis sur le système que l'on avait déjà en place à la commune de Monthey, vous savez que chaque commune est autonome par rapport à ce système, il y a certaines communes qui font des bons, des chèques, d'autres de différentes manières. Sur la commune de Monthey, nous fournissons l'ensemble du matériel nécessaire et fixé par une directive du canton. C'est la raison pour laquelle nous avons d'ailleurs augmenté de 25'000 CHF, ce n'est pas énorme, c'était un petit manco qui restait par rapport à notre décompte. 25'000 CHF d'augmentation dans ce compte, pour être sûr que l'ensemble des frais qui doivent être pris en charge par la collectivité publique, le soient.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Je salue l'arrivée de Monsieur Blaise Carron, nous sommes actuellement 53 membres présents.

Nous passons à Culture, loisirs et culte, pages 36 à 45. Monsieur Aviolat.

**Intervention de M. Alexandre Aviolat (APM)**

Cher public, Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,

J'ai une question en l'occurrence, qui concerne la page 44 pour le compte d'investissement 349.364.01 concernant la piscine à ciel ouvert. Nous apprenons par le biais du rapport de la Cogest, que le crédit NPR a augmenté de 500'000 CHF, passant ainsi de 3 millions à 3,5 millions. Sauf erreur, les critères d'attribution cantonaux assez précis, alors comme ce fait-il qu'on obtienne généreusement 500'000 CHF de plus ? Depuis qu'on nous a présenté la convention avec l'APM, certains éléments financiers ont été modifiés. Par exemple, il n'y a plus de participation de la Loterie Romande, un million ont été généreusement apportés par la commune de Collombey-Muraz et le crédit NPR a augmenté par miracle de 500'000 CHF.

Partant de cette constatation, qu'en est-il de l'apport en fonds propres de l'APM, par exemple les 500'000 CHF d'augmentation du crédit NPR, diminue-t-il leur besoin en fonds propres ? Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Aviolat. Monsieur Moulin.



**Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable**

Madame la Présidente, chers Conseillères et Conseillers généraux, Monsieur Aviolat pour la piscine de Monthey ben oui, il faut réagir, effectivement après la demande que nous avons faite à la LoRo, donc la Loterie Romande, un refus sec et sonnante étant venu, nous avons profité d'augmenter ce crédit NPR de 500'000 CHF.

On est autorisé à aller jusqu'à 25% en fait du crédit d'investissement total. On est encore un tout petit peu en-dessous. Cela a été validé par l'antenne région Valais. Ça a été validé par Sport Chablais. C'est vrai que ça nous a donné une bouffée d'air frais, parce qu'il aurait fallu aller chercher encore 500'000 CHF supplémentaires ou 800'000 CHF supplémentaires.

Au niveau des fonds apportés par la piscine de Monthey, ce ne sont pas des fonds propres, à proprement dit, c'est vraiment de la recherche de fonds qui est en train de se faire. Nous attendons encore les réponses de deux autres communes voisines, qui ont plutôt préavisé favorablement jusqu'à présent, mais ça passera, si je ne m'abuse, dans l'une des communes le 23 décembre et l'autre à mi-janvier pour la suite.

Donc, ce n'est pas parce que nous avons obtenu ce million de francs de la commune de Collombey-Muraz, qui soit dit en passant, passera au Conseil général au mois de mars 2020, que nous allons arrêter de rechercher. Plus on va pouvoir rechercher des fonds, plus on diminuera les amortissements, donc dans tous les cas, la commune de Monthey ne sera en tout cas pas perdante de ce côté-là.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Moulin. Monsieur Bellwald.

**Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)**

Merci Madame le Présidente, Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Le groupe PLR revient une fois de plus sur le compte 300.301.00 page 36, les traitements pour la médiathèque et souhaite savoir comment justifier 472'700 CHF de traitements pour la médiathèque pour 25 heures d'ouvertures hebdomadaires sans compter 22 jours de fermetures, plus trois semaines de fermeture en août et des horaires allégés en juillet.

Nous avons obtenu des extensions des heures d'ouverture suite aux demandes de Madame Orlando. Il semble que cela a contribué à une augmentation de la fréquentation. N'est-il pas possible de continuer cette extension, en priorité le samedi après-midi, sans toucher au budget prévu ? Est-ce que le lieu ne pourrait pas être ouvert plus souvent avec un service réduit ou en automatisant certains processus ? Pour la deuxième ville du canton, nous sommes bien mal desservis en lieu d'étude. Je vous remercie pour vos précisions.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Bellwald. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**



Merci Madame la Présidente, Monsieur Bellwald, on prend note de votre remarque. Je crois qu'effectivement des lieux, tels que la médiathèque, doivent être utilisés par la population montheyenne. C'est le cas.

Nous essayons effectivement d'être le plus ouvert, c'est le cas de le dire, dans ce genre de lieux. Néanmoins, les frais de fonctionnement existent, donc c'est ce qu'on dit toujours, oui l'idéal serait d'ouvrir tous les jours voire le dimanche. Par contre, les frais sont là. Nous essayons de ne pas être généreux dans le nombre d'employés à disposition, mais un minimum de surveillance, de contrôle, de gestion de l'ensemble de la documentation mise à disposition de la population est nécessaire et mérite, effectivement, une implication au niveau du personnel importante.

Nous essayons systématiquement de regarder mais je crois qu'il faut être très clair, si nous augmentons le nombre d'heures d'ouverture, évidemment dans les frais de fonctionnement, que ce soit après au niveau du nettoyage, au niveau de l'entretien, ces frais vont augmenter, donc il faut juste être conséquent. Faire mieux avec pas plus, c'est ma devise, et vraisemblablement la vôtre à ce que j'entends, donc on va essayer, mais on est toujours limité par des exigences minimales, que nous devons respecter pour maintenir l'état de qualité.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Madame Contat.

### **Intervention de Mme Céline Contat (APM)**

Chère Présidente et membres du Bureau, cher Président, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,

Mardi dernier, le 3 décembre, j'ai participé, comme depuis trois ans déjà, à la remise des prix des mérites sportifs de la ville de Monthey. A l'honneur cette année, Deni Marinkovic qui reçoit le mérite dans la catégorie individuel. Depuis 25 ans, il œuvre comme entraîneur et joueur de waterpolo au sein du CeNaMo, il a, en outre, à son palmarès plusieurs titres de champion d'Europe et du Monde. Les joueuses de rugby de l'Ovalie chablaisienne ont été distinguées en catégorie équipe, pour leur magnifique titre de championne suisse 2019, en ligue nationale A féminine. Grégoire Pillet a été récompensé dans la catégorie dirigeant, à 26 ans il arbitre le basket au niveau international. Enfin, le comité d'organisation de l'International Chablais Hockey Trophy a été récompensé pour sa contribution au rayonnement de la manifestation au niveau international ces dix dernières années.

Nous constatons avec plaisir que nos équipes montheyennes font parler de notre ville et font également sa fierté.

Afin de mettre sur un pied d'égalité la culture et le sport, nous vous demandons ce soir d'amender le budget par une augmentation de 44'000 CHF le compte 343.365.00 à la page 43, pour arriver à un total de 136'000 CHF qui serait ainsi égal aux subsides octroyés aux sociétés culturelles de la ville pour 2020.

Les clubs de sport augmentent mais les subsides qui leur sont octroyés n'ont pas bougé depuis plusieurs années, contrairement à ceux de la culture qui augmentent d'année en année et dont les subventions extraordinaires se changent en subventions permanentes.

Nos clubs sportifs ont besoin de l'aide de la commune pour former des jeunes, de futurs champions, fiers de porter nos couleurs en dehors de notre ville. La volonté des bénévoles seule ne suffit malheureusement pas. Merci pour votre attention.



**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Madame Contat. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Madame la Présidente, Madame Contat, nous prenons note de votre soutien au sport et, j'en suis personnellement touché parce que je reste persuadé que le sport est la meilleure des formations notamment on pense, vous avez cité beaucoup de personnes qui sont impliquées dans le monde actif du sport, mais on pense aussi à notre jeunesse.

Je crois pouvoir dire qu'à Monthey, on peut être fier de l'ensemble des infrastructures que l'on a. Je l'ai dit, si vous avez entendu mon petit mot aux Mérites sportifs, que c'est souvent long, que le tennis club a mis du temps avant d'avoir des nouveaux courts de qualité, que l'Ovalie, notamment, a mis du temps avant d'avoir un terrain synthétique, avec le FC Monthey, mais je crois que ces infrastructures sont importantes. J'aimerais rappeler quand même que la ville de Monthey peut être fière de la manière dont elle met l'ensemble des infrastructures gratuitement à la disposition de ces associations et je crois que ce n'est pas négligeable parce que lorsqu'on entend certaines communes avoisinantes de Suisse romande, on se rend compte que certains clubs doivent aller chercher de l'argent pour payer une partie des infrastructures. Je prendrai juste un exemple puisqu'aujourd'hui, nous avons passé au Conseil municipal les comptes de l'association de la patinoire. Toutes les heures de mise à disposition de notre patinoire pour les clubs sportifs sont évidemment compensées par la commune et prises en charge par la commune. Je crois que c'est une réelle plus-value. Alors oui, on pourrait essayer de donner plus au sport. Je vous rappelle aussi mon petit mot d'introduction disant qu'on doit trouver le juste équilibre. Votre parti nous a fait la remarque, en disant qu'on devait être attentif par rapport au budget à venir, nous devons rester rigoureux par rapport aux frais de fonctionnement.

Évidemment, les subventions aux différentes associations doivent être aussi accordées, bien évidemment, mais de manière, je dirais, respectueuse de l'ensemble du budget. Je rappellerai juste que systématiquement pour arriver à un tel budget, la délégation des finances et ensuite, le Conseil municipal passe de nombreuses heures avec le crayon rouge, pour tracer différents montants, des montants plus importants, d'autres jusqu'à 500 CHF, pour baisser le déficit. Nous avons aujourd'hui un déficit de l'ordre de 3'900'000 au budget.

Il était de plus de six millions lors de la première mouture et je crois que ce travail nous demande d'être extrêmement rigoureux par rapport aux dépenses. On a entendu votre message, moi ce que je vous propose, effectivement c'est de peut-être considérer dans un prochain budget, mais en rappelant ce que j'ai dit, c'est-à-dire que la commune de Monthey fait déjà énormément pour le sport. On pourrait certes en faire encore un peu plus, mais soyons attentifs par rapport à nos frais de fonctionnement. Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Je profite de saluer l'arrivée de Monsieur Puipe, nous sommes actuellement 54 présents. Madame Contat.

**Intervention de Mme Céline Contat (APM)**



Alors merci bien pour votre réponse. Je veux juste souligner que, sauf erreur de ma part, l'Harmonie Municipale et la société la Lyre obtiennent également la gratuité pour leurs locaux et qu'elles reçoivent à peu près le 40% du budget des subventions pour les sociétés culturelles. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Mesdames et Messieurs, nous avons une proposition d'amendement, nous allons donc voter. Je vous rappelle que vous ne pouvez vous lever qu'une seule fois.

En premier lieu, nous votons sur la proposition de l'APM d'augmenter de 44'000 CHF le compte 343.365.00 et ensuite, nous voterons sur la proposition de la Municipalité de laisser ce compte à 92'000 CHF.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux si vous soutenez la proposition de l'APM d'augmenter le compte 343.365.00 à 136'000 CHF, je vous demande de vous lever.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux si vous soutenez la proposition de la Municipalité de maintenir le compte 343.365.00 à 92'000CHF, je vous demande de vous lever.

Y a-t-il des abstentions ? Merci.

La proposition du groupe APM d'augmenter à 136'000 CHF ce compte est refusée par 31 voix contre, 18 voix pour et 4 abstentions.

Monsieur Borgeaud.

### **Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)**

Merci Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs du public, chères et chers collègues,

Ma proposition d'amendement porte sur le compte 303.365.02 en page 38, Subside aux sociétés locales. Je souhaite porter ce montant à 165'000 CHF. Alors oui, j'ai bien conscience que la Cogest déclare dans son rapport être quelque peu dubitative quant aux procédures d'attributions des montants qui se trouvent dans ce compte.

Chers et chères collègues, le canton a totalement abandonné l'idée d'avoir des critères fixes pour subventionner les associations ou projets culturels, à part le professionnalisme. Ce n'est pas là une volonté d'opacité ou de manque de transparence, seulement, c'est extrêmement difficile de comparer deux projets culturels ou deux associations à vocations culturelles.

Comment mettre en rapport une exposition de peinture et un club d'échec par exemple ? Ils en sont apparemment arrivés à la conclusion qu'il valait mieux travailler au cas par cas via les services plutôt qu'une grille de répartition préétablie, qui serait une véritable usine à gaz.

Il faut savoir que ce compte, dans notre commune, permet le soutien à toutes les associations qui font la vie culturelle de notre ville, ainsi que les soutiens ponctuels pour des projets liés à cette même vie culturelle.

Notre ville, c'est une ville de tourisme lié à la culture, et de promotion de la vie culturelle et associative. On peut être fier d'avoir autant d'acteurs pointus en la matière (Pont rouge, Théâtre du Crochetan, l'Harmonie ou la Lyre) que de nombreuses associations de plus petite envergure, comme le club d'échec, la ludothèque ou le groupe de scout, ou encore des projets plus ponctuels comme le Mirage, qui commence gentiment à s'installer.



Augmenter ainsi ce compte, ce n'est pas grever le budget de notre commune. C'est envoyer un signal fort aux personnes qui font notre ville et grâce à qui la qualité de vie dans la région se trouve grandement améliorée.

Je vous remercie donc de penser à ça et de voter en faveur de cette augmentation, qui permettrait non seulement à nos associations d'avoir une petite marge de manœuvre supplémentaire pour se développer, mais également à plus de projets ponctuels de voir le jour à Monthey et de rendre grâce aux personnes qui font cette vie culturelle. Je vous remercie.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Borgeaud, Monsieur le Président.

### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Madame la Présidente, Monsieur Borgeaud, je ne sais pas si c'est, comme le disait Monsieur Bellwald, l'approche des élections ou bien l'approche de Noël qui fait qu'effectivement on a des idées de venir en soutien à nos différentes associations de manière plus forte que l'on fait actuellement. C'était sous la forme de boutade bien évidemment, je comprends votre position. J'aimerais juste rappeler l'augmentation de ce compte, que l'on vient me sortir, depuis 2015.

En 2015, nous avons un montant au compte de 93'000 CHF arrondi, 2016 : 97'000 CHF, 2017 : 103'000 CHF, 2018 : 110'000 CHF, 2019 : 117'000 CHF et aujourd'hui on vous propose 136'000 CHF. Alors, évidemment, tout se justifie, il y a effectivement le Mirage qui prend gentiment sa place dans le monde culturel au sens large du terme de la ville de Monthey. Je crois, à l'instar de ce que j'ai dit pour le sport, que nous pouvons être fiers aussi de notre offre culturelle. Peut-être qu'on ne sait pas, souvent, assez bien se vendre, mais je crois que l'on n'a rien à envier à des villes comme Martigny ou Sion. Bien au contraire.

Maintenant, c'est toujours où est-ce qu'on met le curseur ? On n'en fait jamais assez et en même temps, je crois pouvoir dire que l'on a effectivement un service, une offre de qualité au niveau culturel. Culturel au sens large du terme puisque ce compte touche l'ensemble des associations et groupements qui viennent animer notre ville au niveau culturel.

Là, je rejoins peut-être un petit peu les propos de Madame Contat, en citant les chiffres des cinq dernières années, on se rend compte qu'effectivement une aide importante a été faite dans ce domaine-là, peut-être un petit peu moins dans le sport. Mais au nom de la Municipalité et pour les mêmes raisons, et je ne vais pas les reciter, que j'ai évoquées précédemment, d'un équilibre dans nos frais de fonctionnement, je vous propose de refuser cet amendement. Merci.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur le Président, Monsieur Borgeaud.

### **Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)**

Merci Monsieur le Président. Alors moi je soutiendrai les deux, sport et culture, sans problème. J'aimerais juste dire qu'au niveau du budget 2020 par rapport au 2019 il y a une baisse de 212'600 CHF de charges nettes dans ce service. Donc, ça me



semblait être cohérent, en tout cas pas grevant au niveau du budget de rajouter quelques milliers de francs, mais j'ai bien entendu votre réponse. Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Borgeaud. Monsieur Bellwald.

**Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)**

Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,  
Le groupe PLR soutient la proposition de la Cogest qui demande plus de clarifications quant à l'attribution de ce compte. Comment est réparti l'argent ? Sur quelle def de répartition ? La Cogest va même plus loin en demandant le frein à l'augmentation des dépenses, cette décision devra être prise une fois les clarifications mentionnées précédemment établies. Bien loin, la volonté de ne pas soutenir les sociétés locales ou le sport, je crois que c'est le même sujet, la même demande, qui fournissent un travail exceptionnel pour la collectivité. Cependant, nous devons maîtriser et rationaliser les dépenses publiques et être certains que les demandes soient issues des sociétés et non d'une volonté politique. Et dans ce sens, notre groupe veut répondre aux demandes et besoins qui sont issus de la population et des sociétés locales et non ces propositions qui sont plus, à notre sens, politiques. En résumé, nous devons soutenir les actions et projets et non en faire pour les autres.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Bellwald. Nous avons donc une proposition d'amendement. Encore une fois, vous ne pouvez voter qu'une seule fois. D'abord, nous allons voter sur la proposition du groupe ADG d'augmenter de 29'000 CHF le compte 303.365.02. Et ensuite nous voterons sur la proposition de la Municipalité de laisser ce compte à 136'000 CHF.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous soutenez la proposition du groupe ADG d'augmenter ce compte à 165'000 CHF, je vous demande de vous lever.

Si vous soutenez la proposition de la Municipalité de maintenir ce compte à 136'000 CHF, je vous demande de vous lever.

Y a-t-il des abstentions ? Merci.

La proposition du groupe ADG d'augmenter ce poste à 165'000 CHF est refusée par 39 voix contre, 12 pour et 2 abstentions.

Nous passons maintenant à la santé pages 46 à 47. Monsieur Luisier.

**Intervention de Mme Dominique Luisier (ADG)**

Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chers collègues,  
J'ai une question, page 46, le compte 450.361.00, lutte contre les addictions, participation. On voit que le montant en charge sur ce compte a été supprimé. Cela renvoie à une note page 137, où cela dit qu'en fait, cela a été versé sur un autre compte, sur le compte de l'action sociale. Le montant budgétisé de 2'800'000 CHF, au compte 550.361.00 qui lui est à la page 51, or si on prend ce compte page 51, on n'a pas le montant de 2'800'000 CHF, on a un montant de 2'400'000 CHF.

Donc, ma question est de savoir lequel de ces montants est le bon montant ?



**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Luisier. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Madame la Présidente, Monsieur Luisier, je dois vous dire que ce sont tous des comptes charges liées, j'utilise souvent cette expression, mais là ce sont vraiment des charges liées, c'est-à-dire, que ce sont des factures du canton.

Donc, le canton nous donne aussi un préavis par rapport au budget sur l'ensemble des 126 communes du canton, pour nous dire quel montant doit être fixé dans les différents comptes. Donc, je n'ai pas compris pourquoi il y en aurait un qui serait faux ? Vous m'avez dit, il y a un compte qui est faux ?

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Monsieur Luisier.

**Intervention de Mme Dominique Luisier (ADG)**

Disons que le commentaire page 137 dit que le compte est crédité de 2'800'000CHF puis, il n'y a que 2'400'000CHF dans le compte en question.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Je n'avais pas compris, j'ai cru entre deux comptes, mais si c'est entre le compte et le commentaire, c'est le commentaire qui est faux, il y a une faute de frappe. C'est donc bien 2'400'000 CHF, c'est juste.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

Toujours santé, pages 46 à 47, y a-t-il d'autre demande de prise de parole ?  
Prévoyance sociale, pages 48 à 57. Monsieur Raboud.

**Intervention de M. Damien Raboud (APM)**

Merci Madame la Présidente.

Question pour la page 48, les postes 541.301.00 en même temps que le 541.303.00. Une augmentation de 309'000 CHF de charges est proposée pour la gestion des enfants de 3 mois à 4 ans. Comment se fait-il que la crèche des 3 mois à 4 ans soit déjà ouverte depuis le mois d'août de cette année alors que le budget y relatif n'a pas encore été accepté ? Les 4,5 personnes supplémentaires y relatives n'ont-elles pas déjà été engagées, vu que la crèche est déjà ouverte ? L'incidence sur les comptes 2019 a-t-elle été prise en compte, surtout dans une période avec autant d'investissements prévus ? On nous met à nouveau devant le fait accompli, comment se fait-il qu'une décision stratégique avec une telle incidence financière n'ait pas été analysée et présentée au budget de l'année passée ?



Comprenez-nous bien, chers collègues, nous ne sommes pas foncièrement opposés à ce poste de coûts, mais c'est encore une fois la manière qui nous semble sensiblement, dirons-nous, particulière. Merci de votre attention.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Raboud. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Madame la Présidente, Monsieur Raboud, vous avez raison sur le principe. Donc, il a été décidé d'ouvrir ces classes supplémentaires, ces places supplémentaires, elles existaient déjà.

Le Conseil municipal a décidé pour 2019 de prendre dans des crédits extraordinaires et évidemment, la suite dépend de vous pour 2020, mais nous ne souhaitons pas laisser ce laps de temps. Il faut savoir que nous avons agi assez rapidement puisqu'il y a eu l'opportunité de louer des locaux au Tronchet pour pouvoir installer une UAPE. Grâce à ce déplacement de l'UAPE, nous avons pu libérer des places au sein de la Tonkinelle et donc augmenter le nombre de places. Donc, il nous paraissait important, puisqu'il y avait une liste d'attente, de répondre à cette liste d'attente et dès la rentrée du mois d'août, d'augmenter le nombre de places en étant conscient que ce nombre de places était clairement définis jusqu'au 31 décembre et puis, qui dépendait de votre budget, du budget accepté par le Conseil général pour assurer la pérennité de ces places supplémentaires. Voilà, Madame la Présidente, Monsieur Raboud, ma réponse.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

Prévoyance sociale, pages 48 à 57.

Trafic, pages 58 à 62. Monsieur Woeffray.

**Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)**

Merci Madame la Présidente,

Le groupe DC dépose un amendement page 61, trafic, au compte 651.318.13 transport public urbain. Nous demandons une augmentation de 185'000 CHF pour porter le montant à 1'865'000 CHF.

Comme vous l'avez sûrement lu dans la presse en fin de semaine dernière, le PDC de Collombey-Muraz ainsi que notre groupe proposent à leur Conseil Général respectif, ni plus ni moins que la gratuité du bus urbain pour les habitants de nos deux communes. Par cette mesure, nous voulons encourager la population à s'approprier ce mode de transport et ainsi désengorger notre réseau routier, largement surchargé aux heures de pointe. Selon nos informations, cette idée a déjà été abordée à la table du COPIL et il faut savoir que cette offre est déjà financée par les deniers publics à hauteur de 95% environ. Au groupe DC, nous sommes d'avis que l'effort pour atteindre la gratuité est à portée de bourse. Merci de soutenir cet amendement. Merci de votre attention.



**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merc Monsieur Woeffray. Monsieur Raboud.

**Intervention de M. Damien Raboud (APM)**

Merci Madame la Présidente, notre groupe, après discussion, estime que donner de la valeur aux choses est essentiel, même si cette valeur est minime. Nous proposons donc d'amender le même poste que le groupe DC a raison d'un franc le trajet.

Nous laissons le soin au service de Monsieur Cottet de nous donner le chiffre en question. De plus, ce franc symbolique, en plus de responsabiliser les utilisateurs, permet de toucher les subsides sans « magouille » comptable. Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Raboud. Monsieur Bellwald.

**Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)**

Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

La mobilité est certes un thème important, notre groupe a d'ailleurs soutenu le déploiement de MobiChablais, qui, je le rappelle, a tout juste un an, ainsi que les projets de routes de délestages ou contournement qui verront le jour ces prochaines années. Nous avons aussi proposé l'encouragement du covoiturage avec malheureusement un écho défavorable au sein de la Municipalité, ce point n'étant pas une priorité.

Cette proposition de gratuité peut être mise sur la table à la condition qu'elle découle d'une vraie discussion politique, technique et financière. Cela ne peut pas être uniquement un coup politique, et j'en parlais dans mon entrée en matière, à moins d'un an des municipales 2020. Ce point devrait être analysé dans le détail et non via un amendement au budget. Cela aurait pu se faire via la Commission Agglo par exemple.

Plusieurs points nous poussent à refuser cet amendement ce soir :

Premièrement, la gratuité des transports est un abus de langage, la gratuité sera en fait un subventionnement total des coûts de transport par la commune et donc par le contribuable. Les budgets n'étant pas extensibles à souhait, nous ne pouvons pas signer aujourd'hui un chèque en blanc qui pourrait coûter jusqu'à, c'est une estimation, 12,5 millions si la commune devait offrir un abonnement à chaque habitant de la commune. Cet argent devrait soit être pris sur d'autres postes, soit par une augmentation d'impôt que nous n'accepterions pas. De plus, une gratuité totale aurait aussi des impacts sur les subventionnements cantonaux et fédéraux que nous risquerions de perdre, autant de charges supplémentaires pour la collectivité locale. Deuxièmement, la gratuité implique que le service n'a pas de valeur, là je rejoins Monsieur Raboud, nous estimons qu'il est juste que l'utilisateur participe un minimum aux coûts, ce montant ou proposition pouvant être discuté. Actuellement cette participation est faible, mais si MobiChablais devait connaître un succès, car il répond à la demande de la population et que le service correspond aux attentes, les coûts à la charge de la Municipalité, et je le répète, à la charge des citoyens montheysans, exploseraient sans savoir dans quelle mesure.



Troisièmement, la question des partenaires nous interpelle aussi. Comment sera perçue, voire acceptée, cette gratuité communale dans un périmètre qui comprend plusieurs communes et partenaires, dont les TPC ? Pouvons-nous imposer un tarif global de 100'000 CHF pour l'utilisation de MobiChablais par nos citoyens ? Et tout cela pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ? Il nous paraît impossible pour la commune de mettre en œuvre cette proposition dans des délais si courts. Et au moment où l'agglo se développe, ce genre de réflexion doit être pensée à une échelle supra communale. Il n'est pas question de supprimer MobiChablais mais, au moment d'une évaluation, de le réinventer afin qu'il soit utilisé et apprécié. Cela ne pourra être fait uniquement avec une analyse sérieuse indiquant les forces et faiblesses du service. Il me semble qu'un an après sa mise en service, cela est bien trop précoce. Voilà, vous l'aurez compris, le PLR n'est pas contre l'encouragement à l'utilisation de MobiChablais, mais ne peut pas ce soir accepter la demande qui est faite, ni pour un franc, ni pour zéro. Je vous remercie pour votre attention.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Monsieur Woeffray.

**Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)**

Merci Madame la Présidente,  
Petite correction matérielle pour ne pas laisser dire des choses boutrionnesques à mon collègue Bellwald. Le coût d'une ligne de bus ne peut pas être calculé en multipliant le prix de l'abonnement par le nombre d'habitants. Sinon celle-ci ne coûterait assurément pas 1,7 millions pour 2020.  
Tout au plus, ce calcul exprime le manque à gagner et non pas le prix de la ligne de bus. Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Woeffray. Monsieur Borgeaud.

**Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)**

Merci Madame la Présidente,  
Je prends la parole rapidement pour soutenir cette proposition. Merci à mes collègues de droite mais du centre d'être plus extrêmes que nous, qui avons déjà demandé la gratuité pour les personnes âgées, si j'ose une petite boutade. Non, sans refaire comme ce serait l'occasion l'historique de notre engagement en la matière pour gagner quelques voix aux prochaines communales, notre groupe soutient de longue date de telles mesures, et c'est un plaisir pour nous d'espérer trouver une majorité ce soir sur ce sujet. Les transports publics, plus écologiques que le transport individuel, devraient être gratuits et développés. En ce sens, notre groupe va soutenir la proposition du PDC. Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Borgeaud. Monsieur Cottet.



**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Merci Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues,  
Il y a beaucoup de choses qui ont été dites effectivement. On est dans un thème d'actualité. Je crois que nos collègues, aujourd'hui, du bout du lac, qui ont mis en service leur nouveau réseau CEVA, la ligne transfrontalière du Léman, vous avez peut-être vu dans les titres ce matin que c'est un casse-tête tarifaire. Ils sont en train de se rendre compte de mesurer, vous avez vu qu'il y a 200'000 sortes de tarifs, aujourd'hui, entre les deux pays et les cantons.

Ça a été dit aussi, nous avons évoqué cette hypothèse au sein du comité de pilotage donc je vous rappelle que le MobiChablais a été élaboré par quatre communes Collombey-Muraz, Ollon, Aigle et Monthey. Nos collègues vaudois ne sont pas très chauds pour la simple et bonne raison qu'ils ont une communauté tarifaire que vous connaissez qui s'appelle Mobilis, qui est une véritable usine à gaz. Et puis, aujourd'hui, on a réussi à trouver un fonctionnement pour une validité sur les deux côtés du Rhône, mais tout ça peut être revu. Effectivement, ça a déjà été discuté ici, Monsieur Oberholzer, sauf erreur, avait demandé pour les personnes âgées, l'année passée, je lui avais fait une réponse. Donc, on est sur deux cantons, quatre communes et plusieurs systèmes tarifaires.

Moi, je mets peut-être quelques faits, il vous appartiendra de prendre une décision. Ce n'est pas impossible à faire, je vous rappelle qu'on est dans des transports concessionnés, ça veut dire que, et ça a été dit, ce n'est pas 12 millions, mais on parle peut-être d'un chiffre d'environ 200'000 francs, c'est un manque à gagner, c'est les recettes qu'on fait par rapport donc, aux un peu plus de 6 millions du coût de fonctionnement de MobiChablais aujourd'hui, ce qui est encaissé, pas directement à bord mais partiellement à bord et par les contremarques respectives, c'est à peu près 450'000 CHF. Donc, on va dire qu'on est en-dessous de 10%, ça c'est une réalité et c'est vrai que finalement, le delta c'est peanuts, on en a souvent parlé, et ça sera toujours comme ça. Donc, effectivement, ça ne mettra pas en péril les communes qui passeraient à cette décision.

Je suis assez d'accord personnellement avec ceux qui ont dit que la gratuité occulte la valeur d'une prestation, alors ça quelle que soit la prestation, c'est vrai que je suis assez pour maintenir une valeur et clairement l'Office Fédéral des Transports conditionne l'octroi de subventions fédérales au fait qu'on doit encaisser cette prestation, c'est la même chose pour les bateaux, pour les lignes de trains, pour les lignes aériennes et autres. Donc, on pourrait à un moment ou un autre s'opposer à un veto, mais c'est clair que tout ça est négociable. Et ça ne serait pas effectivement une gratuité qu'il faudrait trouver comme mécanisme mais ce serait par exemple un subside communal, un voucher, des coupons. Ça existe déjà aujourd'hui, pour l'ancien bus urbain, vous pouviez demander à la commune une participation d'à peu près 50%, pour les abonnements, il y avait très peu de cas, très peu de demandes.

Moi je vois peut-être un autre petit souci aussi, c'est l'égalité de traitement, c'est que finalement, on pourrait être confronté à des gens qui disent mais moi je suis obligé d'utiliser ma voiture parce que je fais tel et tel métier, je ne peux pas utiliser les transports urbains, donc je ne suis pas d'accord que l'impôt finance les prestations de l'utilisateur. Voilà, ce sont des choses qui peuvent venir, au même titre que, si je fais un comparatif, ça a été discuté ici, on avait discuté de la gratuité des parkings par exemple, c'est une bonne idée, un jour ça viendra peut-être, puis les gens qui n'ont pas de voiture ne seront donc pas forcément d'accord. Donc, ce sont des paradigmes dont il faut discuter et ce sont des choses qui pourrait avoir un effet, un petit peu, collatéral. Moi, je vous dis, on est aujourd'hui dans un budget, ce n'est pas



un gros risque, je pense que le signe politique est intéressant, je pense que c'est le bon moment. Je pense que ça me permettrait de le relayer auprès de mes collègues des autres communes. C'est peut-être effectivement un peu tôt, ça été dit, on n'a pas encore une année de fonctionnement dans la configuration actuelle. Le prochain comité de pilotage a lieu le 23 janvier. Je peux vous dire que dans l'ordre du jour, il a été mis en avant une éventuelle gratuité mais c'était pour les moins de 16 ans. Je peux vous dire aussi une autre information, c'est qu'il y a six communes proches de nous qui demandent à rentrer dans le réseau. Donc, ça veut dire qu'il y a une attractivité et puis, il y a un modèle d'exploitation, de logistique et puis, surtout tarifaire qui va devoir être revu. On va devoir discuter de ça, évidemment ce n'est pas pour 2020, c'est pour 2021, mais ça veut dire qu'il y a des choses qui vont encore se consolider, se mettre en place, aussi pour la facilité d'encaissement. Aujourd'hui, on encaisse encore à bord, c'est la principale cause de retard d'après les analyses qu'on a. Il y a maintenant des applications de paiement, du e-ticketing. L'objectif est vraiment de faciliter les moyens de paiement et les modes de paiement. Donc moi, ce que je vous proposerai, c'est de donner un signal politique mais, idéalement, ça serait pour dans une année, pour laisser le temps au système de se mettre en place, de consolider les modalités de paiement, mais de tendre vers une participation alors communale, mais vous l'aurez compris, elle devra être intercommunale. On est dans un système assez complexe. Puis, je fais peut-être un petit clin d'œil aussi, on a pas mal de députés et députées dans cette salle, pourquoi ne serait-ce pas, comme d'autres, un sujet cantonal aussi ? Il y a des cantons, des parlements, qui avancent là-dessus et puis ça serait peut-être encore plus facile d'avoir une décision au niveau parlementaire, pour toutes les communes qui font l'effort comme Monthey l'a fait avec ses voisins de mettre en place un système qui est et qui sera de plus en plus performant. Voilà, pour moi, ce que j'ai à vous dire et puis, je vous confirme effectivement ce n'est pas, ça ne peut pas être 12 millions, mais le delta il est finalement dans le manque à gagner de l'encaissement, qui est, je le répète, d'à peu près 7% aujourd'hui. C'est la même chose, toute proportion gardée, pour les autres communes.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Cottet. Monsieur Raboud.

### **Intervention de M. Damien Raboud (APM)**

Merci Madame la Présidente,

Juste pour vous dire que j'aimerais répondre à mes collègues de droite qui sont de gauche. En fait, la gratuité, réellement, c'est une vue de l'esprit et ça, Antoine Bellwald l'a bien exprimé, parce que ça a un coût. C'est pour ça que nous on vient avec cette proposition à un franc, qui est finalement une position médiane où on implique l'utilisateur, le consommateur, mais c'est quelque chose de raisonné.

Effectivement, Monsieur Cottet l'a dit, moi qui suis plutôt un utilisateur, par exemple, d'un véhicule individuel, je ne comprendrais pas pourquoi dans un sens et je crois que beaucoup de Montheysans ne comprendraient pas ça, que les transports publics soient gratuits pour d'autres, par l'impôt finalement que nous tous on paye.

Donc moi, je vous invite tous à adhérer à notre idée du franc symbolique, puisqu'il est plus que symbolique, c'est quand même une contribution, c'est une participation. Ça met de la valeur à la prestation et je pense que c'est important, notamment, pour la jeunesse aussi, d'expliquer que tout a un coût et que rien n'est finalement gratuit.



Faire comprendre ça aux générations qui viennent, je pense que c'est important et puis, voilà c'est tout ce que je voulais dire. Je vous invite à nous suivre dans notre amendement. Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Raboud. Monsieur Bellwald.

**Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)**

Concrètement, on n'a eu une proposition de 185'000 CHF d'augmentation donc ça, c'est budgétisé à peu près pour l'utilisation actuelle si on a un doublement de l'utilisation, est-ce qu'on peut compter un doublement de ces frais du coup pour la commune ? Moi, il me semble que dans trois semaines, c'est le 1<sup>er</sup> janvier, on devrait mettre en place cette mesure. On ne sait pas si un franc, si gratuit. Je comprends cette idée, mais je pense que cette discussion, elle peut avoir lieu, mais on doit prendre le temps de la discuter, de savoir combien ça va coûter, etc. Moi, ça m'embête et ça nous embête dans le groupe de, ce soir, signer un chèque en blanc au budget. On va mettre ce montant-là sans savoir, si ça a les effets escomptés. Est-ce que si on a cinq fois plus de personnes qui prennent le bus, est-ce que ce compte explose x5 ? Je ne sais pas, donc j'aimerais bien savoir si on a des réponses à ça un peu auprès de la Municipalité. Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Bellwald. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Donc effectivement, je crois que nous avons entendu votre message et je crois que Monsieur Cottet l'a bien souligné, c'est une idée, je dirai, qui fait son chemin depuis plusieurs années, qui s'accroît effectivement avec la mise en place de MobiChablais et que nous étudions et que nous allons étudier durant les prochains mois. Je rejoins Monsieur Bellwald en disant attention les contours ne sont pas encore clairement définis. Moi ce que je vous propose, en tout cas la Municipalité va garder sa position, sauf on s'entend bien si vous voulez déposer un amendement et qu'il devait être accepté. Je vous propose de garder au niveau du budget le statuquo et on reviendra devant vous durant l'année 2020 et au pire dans le cadre du budget 2021 avec des explications claires et précises par rapport aux coûts, à la subvention cantonale, aux conséquences d'une telle décision. Je crois qu'il ne faut pas la prendre à la légère, si on a la gratuité, est-ce que la subvention est toujours identique ?

Quid de la question de la TVA ? Donc, il y a beaucoup de points qui rentrent en ligne de compte et pour vraiment sentir les conséquences, quel est le nombre de passagers ? En cas d'augmentation, y a-t-il une prise en charge linéaire de ce déficit par la collectivité publique et plus particulier pour la commune de Monthey ?

Ce sont toutes des questions que nous devons régler. Et on viendra devant vous, devant la Cogest dans un premier temps, avec vraisemblablement plusieurs projets, plusieurs propositions, à nouveau, dans le cadre de l'année 2020, voire dans le cadre du budget 2021. La proposition du Conseil municipal, si vous êtes d'accord, c'est de



nous faire confiance. A nouveau, on a compris ce message, on va accentuer cette réflexion. Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Monsieur Woeffray, maintenez-vous votre amendement ?

**Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)**

Oui.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Très bien. Donc, nous avons deux propositions d'amendement émanant du Conseil général, nous allons donc les confronter et celle ayant récolté le plus de voix sera confrontée à celle de la Municipalité. Je vous rappelle encore une fois que vous ne pouvez vous lever qu'une seule fois.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux si vous soutenez la proposition de l'APM de réduire le compte 651.318.13 à un franc, je vous demande de vous lever.

Non ? Ce n'est pas ça ? Un franc le trajet d'accord, donc de combien est l'amendement sur ce compte ? Monsieur Raboud.

**Intervention de M. Damien Raboud (APM)**

Madame la Présidente,

Oui, merci, en posant mon amendement, j'ai demandé aussi à Monsieur Cottet de nous articuler un chiffre justement concernant cet amendement. Bien évidemment c'est sûr, c'est un franc le trajet, donc ça dépend bien sûr du nombre d'utilisateurs et prenons le dernier chiffre que vous avez, de vos calculations, s'il existe ?

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Monsieur Raboud, je crois que vous illustrez mes propos, nous ne sommes pas prêts pour une telle modification et pour mettre des chiffres précis dans le cadre d'un budget. Un budget reste un budget. A nouveau, je vous propose de garder la variante de base et promis, on viendra devant vous rapidement. Preuve en est, nous n'avons pas aujourd'hui, vous nous prenez un peu au dépourvu, le nombre exact de trajet qu'il y a eu durant l'année 2018, voire les six premiers mois de l'année 2019. On peut trouver ça rapidement, mais évidemment on n'était pas préparé à répondre à une telle demande.

Donc je vous laisse, vous, en tant que requérant de cette modification, de nous donner un chiffre.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Monsieur Raboud.



### **Intervention de M. Damien Raboud (APM)**

Merci Monsieur le Président, écoutez, on a fait nos petits calculs, on le baisse à 40'000 CHF, on l'estime, mais je pensais quand même que la Municipalité aurait pu articuler un chiffre du nombre de trajets effectués par MobiChablais, mais c'est peut-être trop demandé. Merci.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Très bien, donc, nous allons commencer par la proposition du groupe DC qui est un petit peu plus claire.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous soutenez la proposition d'amendement du groupe DC d'augmenter le compte 651.318.13 à 1'865'000 CHF, je vous demande de vous lever.

Maintenant, nous passons à la proposition de l'APM de réduire le compte 651.318.13 à 40'000 CHF, je vous demande de vous lever.

Y a-t-il des abstentions ?

Donc la proposition ayant récoltée le plus de voix est la proposition du groupe DC avec 20 pour, contre la proposition de l'APM avec 12 pour.

Nous allons donc maintenant confronter la proposition du groupe DC à celle de la Municipalité.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous soutenez la proposition de la Municipalité de maintenir le compte 651.318.13 à 1'680'000 CHF, je vous demande de vous lever.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous soutenez la proposition du groupe DC d'augmenter le compte 651.318.13 à 1'865'000 CHF, je vous demande de vous lever.

Y a-t-il des abstentions ?

La proposition du groupe DC est refusée. Le maintien de la proposition de la Municipalité pour ce compte est de 30 pour, 20 contre et 3 abstentions.

Nous sommes toujours au trafic pages 58 à 62.

Environnement pages 63 à 72.

Économie publique, pages 73 à 79. Monsieur Cardoso.

### **Intervention de M. David Cardoso (PLR)**

Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, J'ai une question concernant le compte, page 74, 830.365.00, nommé subside à Monthey Tourisme.

Il y a un an, je posais la question de l'évolution des tâches de Monthey Tourisme et de sa future ampleur. En effet, il y a un an, l'enveloppe Monthey Tourisme augmentait de 30'000 CHF, voire de 50'000 CHF si on compte le transfert des bénéficiaires des marchés, et à nos yeux, les événements se faisaient de plus en plus rares. Bien heureusement, il y a un an, vous m'avez rassuré en me disant que la Fête de la Musique, les marchés de l'automne et toutes les belles choses qui font notre ville, continueront toujours plus et toujours plus grand. J'en étais d'ailleurs ravi.

Nous voilà, maintenant, le 9 décembre 2019, de cinq marchés de l'automne en 2016 à quatre marchés en 2017, puis trois marchés en 2018, nous sommes passés à deux en 2019, le marché de Noël de sept à six jours. Le meilleur exemple reste de prendre l'agenda des événements proposés par Monthey Tourisme entre juillet et décembre, et de regarder la proportion entre les événements organisés par des tiers et ceux organisés par Monthey Tourisme. On est à quatre événements de Monthey Tourisme



contre douze événements privés, treize, si on compte les marchés folkloriques qui ne sont pas dans l'agenda. Ne m'en voyez pas triste de toutes ces initiatives privées, mais est-ce que vous trouvez logique et surtout normal que l'on ait une augmentation de 50'000 CHF et que sur quatre événements de Monthey Tourisme deux soient raccourcis, surtout quand il y a un an, vous nous parliez ici même de, je cite, consolider les manifestations ?

Nous allons rester attentifs aux futurs projets de Monthey Tourisme, mais il viendra un temps où si cela continue, il faudra questionner la pertinence de ce fonds.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Cardoso. Monsieur Cristina.

**Intervention de M. Guy Cristina, Municipal en charge du dicastère Culture, Tourisme & Jumelage**

Oui merci pour la question. C'est vrai que je me souviens de la question et de ma réponse de l'année passée. Je pense il y a aussi un élément qui est extrêmement important, c'est la clarification du rôle de Monthey Tourisme. Effectivement, les événements, vous parlez des marchés d'automne, c'est vrai que cette année il y en a eu deux, mais je crois qu'il y a eu un redimensionnement car il y a toute une programmation qui s'est faite sur la semaine.

Donc en fait, il y a deux dates mais en réalité, il y a eu un dimensionnement qui est tout autre.

Au niveau du marché de Noël, je pense qu'il y a aussi une problématique au niveau des dates simplement, mais c'est aussi un marché, qui est en train de croître, donc c'est clair qu'au niveau du calendrier, on a l'impression d'organiser moins de manifestations mais ce sont des manifestations qui prennent une certaine ampleur. D'autre part, et puis ça, on l'a régulièrement évoqué dans les assemblées générales, il y a un rééquilibrage des activités de Monthey Tourisme. C'est clair que le rôle de Monthey Tourisme, c'est certes d'organiser des événements au centre-ville mais pas que, à un moment donné, on doit aussi se profiler comme, je ne dirais pas, un leader régional, mais être capable d'avoir des rapports avec la vallée en tout cas, avec des projets, donc ce sont des choses qui accapare une bonne partie du temps actuellement de l'activité de Monthey Tourisme. Donc, il faut bien voir ces deux choses et d'autre part, il y a eu un moment donné où on peut dire que les activités de Monthey Tourisme ont formé une espèce de bulle qui a occasionnée une quantité d'heures supplémentaires qui était quand même extrêmement conséquente, avec des limites aussi dans la capacité d'être sur les événements.

Donc là, on est toujours en train de réajuster les choses, de rééquilibrer pour effectivement, organiser les choses, qui sont traditionnelles, dans de bonnes dimensions, faciliter la coordination entre les différents acteurs de la ville mais aussi chercher un positionnement stratégique de notre ville, en lien particulièrement également avec le service de la culture pour promouvoir l'image de la ville.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Cristina. Souhaitez-vous réagir Monsieur Cardoso? Non, merci.

Donc, on est toujours à Economie publique, pages 70 à 79.

Finances et impôts, pages 80 à 85.



Nous avons terminé avec le compte de fonctionnement, nous prenons maintenant le compte des investissements.

Administration générale, pages 86 à 87. Madame Franz.

**Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)**

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers Municipaux, chères et chers collègues,

La question se rapporte au compte 020.509.01, page 86, Informatique communale, stratégie et feuille de route. Le commentaire dit ceci : « en vue de poursuivre la digitalisation de l'administration, il apparaît nécessaire de définir clairement les ambitions informatiques en précisant, avec le concours notamment des ressources externes, la vision, la mission et le positionnement de l'IT au sein de l'administration ainsi que d'élaborer une feuille de route à quatre ans. »

Le groupe ADG aimerait savoir si le projet de fusion avec Collombey-Muraz est intégré dans le cadre de cette réflexion. Si tel n'était pas le cas, notre groupe demande à ce que cela soit ajouté à cette stratégie. Je vous remercie de votre réponse.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Madame Franz. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Madame la Présidente.

Madame Franz, effectivement, même si nous ne devons pas anticiper un éventuel vote populaire par rapport à la fusion, la question doit se poser, la chance que l'on a, c'est qu'on a le même prestataire sur les deux communes et donc nous essayons de travailler ensemble. Et par rapport à cette analyse, effectivement, nous aurons une partie plus particulièrement ciblée sur l'éventuelle collaboration, fusion, dès qu'on parle d'informatique on ne doit être plus qu'une entité évidemment, mais en tout cas le but est d'avoir en arrière-pensée le fait qu'un jour on ne pourrait être plus qu'une commune.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Madame Franz, souhaitez-vous reprendre la parole ? Non ? C'est bon.

Donc, nous sommes administration générale, pages 86 à 87.

Sécurité publique, pages 88 à 89. Monsieur Aviolat.

**Intervention de M. Alexandre Aviolat (APM)**

Mesdames et Messieurs, notre groupe propose un amendement à la page 88, pour le compte 113.506.00 achat d'un véhicule de police.

Actuellement au budget, un montant reporté de 10'000 CHF et notre groupe propose de le monter à 65'000 CHF. Sachant que la Volvo d'intervention de la police a été achetée en 2016, qu'elle effectue en moyenne 50'000 kilomètres par année, actuellement avec plus de 160'000 kilomètres au compteur et n'étant plus sous garantie. Sans oublier également que la commande d'un véhicule spécifique adapté aux interventions de police demande un délai minimum de 3 mois d'attente, nous estimons donc qu'il n'est pas convenable d'attendre que le véhicule tombe en panne



pour penser à le changer et qu'il va de la sécurité publique de prévoir le remplacement de ce véhicule dans le courant 2020.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Aviolat. Monsieur Contat ? Vous ne souhaitez pas réagir.  
Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Madame la Présidente.

Monsieur Aviolat, nous prenons note de votre remarque, comme je l'ai dit en préambule, il y a une rigueur systématiquement dans la gestion du budget, y compris des investissements.

Je ne vous cacherai pas, puisque vous avez sorti le montant, que la première mouture des investissements prévoyait l'achat effectivement d'un véhicule pour remplacer le véhicule de 2016. Nous avons pour habitude effectivement de répondre aux demandes, je crois que la sécurité est une des priorités de la ville de Monthey, y compris dans les interventions, je crois que nous avons une police efficace, avec du matériel efficace, des véhicules de qualité en suffisance. Il peut arriver effectivement qu'il y ait un problème sur un véhicule, nous avons la chance d'avoir, je ne veux pas sortir de chiffres, mais un nombre important de véhicules qui peuvent pallier un éventuel incident non prévu. De surcroît, ça a déjà eu existé, nous avons la possibilité de travailler avec d'autres polices, je me souviens il y a quelques années, quelques années avec plusieurs « s » parce que je n'étais pas encore président, il y avait un véhicule avec des plaques zurichoises, ici pendant quelques mois. Donc, il y a une possibilité de s'adapter. En d'autres termes, on peut systématiquement donner une réponse de qualité à la population montheyenne. On se pose la question de savoir si périodiquement on doit modifier ces véhicules. Je rappellerai juste, enfin je ne le rappelle pas, je vous le dis puisque vous n'êtes censé le savoir que ce montant était déjà budgétisé pour l'année 2019. Donc, si nous n'avions pas fait le même travail en 2019 on aurait déjà changé en 2019 le véhicule de 2016. Or, jusqu'à nouvel avis nous arrivons en fin d'année 2019 et on a bien fait de ne pas le changer puisque ce véhicule fonctionne extrêmement bien. Donc, de manière, je dirais, un peu précautionneuse, nous essayons au niveau financier de limiter les dépenses qui ne seraient pas pleinement justifiées.

Je rappellerai qu'il y a bien des années lorsque nous avons intégré le montant de 300'000 CHF que vous retrouvez encore cette année à titre de crédit extraordinaire, c'était notamment pour changer les véhicules de police, si, dans l'hypothèse durant l'année, un véhicule devez nous lâcher. Donc que notre volonté, c'est de maintenir cette rigueur, y compris pour les véhicules, et bien évidemment, sur le montant de 300'000 CHF serait immédiatement pris un montant de l'ordre de 65'000 CHF si on devait repartir sur la même marque que nous avons actuellement, plus ou moins suivant le modèle que l'on devrait prendre, mais tout cela dans le cadre du crédit extraordinaire de 300'000 CHF et pour le surplus, je l'ai dit, on peut intervenir d'autres manières. On a une voiture banalisée mais équipée pour de telles interventions. On a d'autres véhicules d'intervention également équipés, vous les voyez tourner dans d'autres villes. Donc, c'est une rigueur que l'on doit avoir et que l'on essaie de reproduire dans le cadre des budgets. Merci.



**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Monsieur Aviolat.

**Intervention de M. Alexandre Aviolat (APM)**

Merci Monsieur le Président pour ces explications, néanmoins notre groupe maintient l'amendement demandé ce soir, notamment pour d'autres arguments. On peut également prendre en considération qu'en 2019 le véhicule avait trois ans, aujourd'hui il va plus sur les quatre ans, donc il y a aussi un défaut de garantie, sauf erreur de ma part, qui rentre en ligne de compte, qu'on n'avait peut-être pas à l'époque, avant. Et puis, au-delà de ça, il y a aussi le fait que si l'on compare avec un autre compte qui vient un peu plus loin au niveau de l'investissement, page 101, compte 622.506.01, en ce qui concerne les achats véhicules pour IME, qui affiche, sauf erreur de ma part, des kilomètres au compteur, nettement moins élevés que les véhicules de police, on budgétise beaucoup plus pour leur changement. Donc compte tenu du fait qu'il faut préparer le véhicule au-delà de la commande, et cela peut prendre jusqu'à trois mois, selon ce que j'ai dit en préambule, je maintiens donc la demande d'amender le poste à hauteur de 65'000 CHF pour le 113 506.00 en page 88. Je vous remercie de votre écoute.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Aviolat.

Nous allons donc voter. En premier lieu, nous votons sur la proposition du groupe APM d'augmenter à 65'000 CHF le compte 113.506.00 et ensuite nous voterons sur la proposition de la Municipalité de laisser ce compte à 10'000 CHF.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous soutenez la proposition de l'APM d'augmenter ce compte à 65'000 CHF je vous demande de vous lever.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux si vous soutenez la proposition de la Municipalité de maintenir ce compte à 10'000 CHF je vous demande de vous lever.

Y a-t-il des abstentions ?

La proposition du groupe APM d'augmenter ce poste à 65'000 CHF est refusée par 38 voix contre, 12 pour et 3 abstentions.

Nous sommes toujours à Sécurité publique, pages 88 à 89. Monsieur Carruzo.

**Intervention de M. Jean Marc Carruzo (APM)**

Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chers collègues, Compte 113.506.04, page 88, amendement, achat de caméras de vidéo-surveillance, 30'000 CHF.

Dans plusieurs lieux, de nombreux citoyens se plaignent des nuisances et autres incivilités permanentes, problème de stupéfiants, par exemple à la patinoire. Nous avons également à plusieurs reprises parler dans ce plénum de problèmes de cartons, déchets au bord des moloks et dans d'autres endroits, il n'est plus à prouver la nécessité de préserver la sécurité et également la propreté de notre ville. Nous estimons nécessaire de donner les moyens d'agir à la police et donc de mettre un montant selon les besoins estimés par la police. Merci de votre écoute.



**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Carruzo. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Madame la Présidente.

Monsieur Carruzo, c'était effectivement encore un montant, il faut croire que certain montant passe à travers les différents Conseils, un montant qui était prévu tout au début, dans la première mouture.

Là, également le Conseil municipal a décidé rapidement de tracer ce montant, même si on peut abonder dans votre sens et qu'il y a effectivement des problèmes de comportements dans notre ville par une toute petite minorité de la population, mais qui crée effectivement une grosse problématique, notamment au niveau de l'entretien de nos différents parcs et de différents emplacements puisque vous parlez de la patinoire. Pour nous, il est important d'avoir une analyse complète sur l'ensemble de la ville. C'est un élément qui est assez fort au niveau de la patinoire mais qui existe aussi dans d'autres parcs, je pense évidemment au parc ici derrière le Crochetan, je pense au parc autour des bâtiments de la paroisse protestante. Nous avons installé quelques caméras à ces emplacements, des caméras mobiles. Nous souhaitons poursuivre avec ce système, y compris à la patinoire. C'est la raison pour laquelle ce montant a été tracé à cet endroit. Vous savez qu'il y a une nouvelle route qui va desservir, peut-être pas desservir la patinoire, mais longer la patinoire, en d'autres termes, l'entrée nord de la ville depuis le rond-point Pré-loup, jusqu'à la patinoire et nous souhaitons finaliser les travaux avant d'éventuellement mettre en place des caméras fixes définitives, qui pourraient intervenir dans le cadre d'un prochain budget. Nous n'avons pas souhaité maintenir ce montant en 2020 et donc nous proposons de suivre la proposition du Conseil municipal. Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Monsieur Carruzo.

**Intervention de M. Jean Marc Carruzo (APM)**

Alors, c'est vrai qu'on a déjà fait des frais, vu qu'on a un panneau où s'est marqué « Surveillance sur site », donc on a déjà un panneau, c'est déjà pas mal. Donc, on parle vraiment d'un montant de 30'000 CHF pour la sécurité public, alors qu'on trouve déjà un montant de 180'000 CHF pour un renforcement de l'éclairage d'un bâtiment déjà éclairé, je parle du Vieux-Collège.

Nous vous demandons de tenir compte des besoins prioritaires pour la sécurité des citoyens, merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Carruzo.

Nous allons donc voter sur cet amendement.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous soutenez la proposition d'amendement de l'APM d'augmenter le compte 113.506.04 à 30'000 CHF, je vous demande de vous lever.



Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous soutenez la proposition de la Municipalité de maintenir ce compte à 0, je vous demande de vous lever.

Y a-t-il des abstentions ?

La proposition de l'APM d'augmenter ce poste à 30'000 CHF est refusée par 42 voix contre, 8 voix pour et 3 abstentions.

Monsieur Caillet-Bois.

### **Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois, Président de la Commission de Gestion**

Toujours sécurité publique, à la page 88, le compte 140.503.01 nouvelle caserne du feu, construction.

Lors de l'élaboration du rapport de la Commission de gestion, nous avons été informés sur l'évolution des coûts de la caserne du feu, qu'il y avait des nouveautés et c'est avec plaisir que nous avons appris que les coûts, les devis étaient en baisse. Je n'ai pas qualité pour faire un amendement dans ce sens, mais je voulais savoir si la Municipalité souhaite réviser le budget à la baisse proportionnellement, ainsi qu'annoncé, donc on parle d'un million, 1.4 millions en moins par rapport au budget estimatif ? Merci.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Caillet-Bois. Monsieur le Président.

### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Madame la Présidente.

Monsieur Caillet-Bois, c'est vrai que j'avais parlé d'un montant de plus ou moins 10%, systématiquement dans le budget, c'est vrai qu'en réalité, on voit qu'on a des fois des moins bonnes surprises, et là d'excellentes surprises.

Nous n'avons pas tous les chiffres en notre possession donc il y aura différentes attributions qui vont être notifiées aux entreprises durant les prochains mois. Et moi je vous propose de garder les montants actuels. Sachez aussi que nous avons fait une demande particulière au canton, c'est-à-dire de pouvoir puiser dans notre fonds des abris PC, tout simplement parce que la protection civile sera également dans ces locaux. On a eu un premier préavis positif mais pas une décision finale, donc en l'état actuel, tant que nous n'avons pas de décisions précises, je vous propose de maintenir le budget qui vous est soumis. J'espère que dans le cadre des comptes, ces bonnes nouvelles seront confirmées.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

Enseignement et formation, pages 90 à 91.

Culture, loisirs et culte, pages 92 à 95.

Santé page 96.

Prévoyance sociale, pages 97 à 99.

Trafic, pages 100 à 102.

Environnement, pages 103 à 106.

Économie publique, pages 107 à 110. Madame Franz.



**Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)**

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues,

La question se rapporte au compte 840.566.00, page 107, fonds « Revitalisation centre-ville ».

Lors de notre intervention dans les divers au Conseil général d'octobre concernant le service d'achats livrés à domicile à vélo, nous avons annoncé que le groupe ADG déposerait un amendement alors suite à la réponse donnée par notre Municipalité lors de ce Conseil d'automne qui disait être favorable, mais que rien de spécifique n'avait été mis au budget 2020. Notre groupe revient devant vous. A la lecture du commentaire du compte « Revitalisation centre-ville » qui cite, entre autres, le service de livraison à vélo dans les projets utiles à l'ensemble des commerces du centre-ville, nous aimerions savoir comment et quand le Conseil municipal entend mettre ce type de service en place, quel montant sera prélevé sur ce compte « Revitalisation centre-ville » pour ce projet. Je vous remercie pour votre attention.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Madame Franz. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Madame la Présidente.

Madame Franz, donc c'est effectivement un dossier important parmi d'autres pour essayer de réactiver le commerce au centre-ville. Pour nous, il est important que cette démarche vienne des commerçants. Donc, nous avons ce fonds de revitalisation pour venir en soutien aux commerçants et je crois qu'il faut réellement prendre conscience, c'est eux les principaux concernés, c'est eux qui savent les besoins et nous sommes en permanence en discussion avec Artcom, notamment pour savoir quels sont les besoins dans ce domaine-là. Donc, nous attendons aussi de leurs parts, une démarche pour effectivement intervenir auprès de la commune pour faire une proposition et puis, pouvoir répondre positivement, grâce à ce fonds, à leurs demandes, donc à une participation financière, mais ce n'est pas la commune qui va, avec ses propres employés, développer une telle structure. Il en va de même de bon nombre de d'intervention, je dirais, le cas où nous avons fait de manière un petit peu différente concernait les parasols, où là, avec un manque de, je dirais, d'unanimité dans les commerçants, la commune a pris le lead et a acheté l'ensemble des parasols que l'on trouve au centre-ville, mais c'était un cas exceptionnel. Pour nous, ce fonds est uniquement à disposition des initiatives des commerçants et nous sommes bien sûr là pour les écouter, pour leur suggérer et nous allons suggérer effectivement cette proposition pour l'année 2020, mais aujourd'hui, je ne peux pas vous dire : quel sera le montant qui sera mis à disposition puisque sur la table du Conseil municipal, il n'y a pas eu de proposition concrète de la part d'Artcom.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Madame Franz.



**Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)**

Merci Monsieur le Président, je comprends bien votre tactique, si on veut, ou le procédé de la Commune, mais ce que je demande là, c'est d'inverser peut-être la vapeur pour essayer de motiver Artcom. On a aussi la commission Vie économique qui, je crois, s'est penché sur ce thème et on a aussi le postulat PLR qui demandait ce service. Donc, je crois que la Municipalité peut donner un signal fort en disant : « on est d'accord, on prend la décision mais bien sûr c'est Artcom qui doit le mettre en place ». Mais je pense que puisqu'on sait que ce service se met en place avec une participation de la Municipalité et sa collaboration, si vous le mettez dans le budget, c'est que vous êtes d'accord avec ce principe, donc il suffirait de prendre la décision dans un Conseil, de dire oui et après je pense que la démarche va se mettre en route. Je ne vais pas inventer un numéro de compte pour mettre un montant de 10'000 CHF, à moins que ce soit est possible. Je ne sais pas.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Madame Franz. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui Madame Franz, je comprends votre préoccupation. Il n'y a pas besoin de mettre un compte avec un montant de 10'000 CHF. C'est un fonds, c'est particulier, c'est « Fonds Revitalisation du centre-ville ». On y met un montant, j'allais dire aléatoire, ce n'est pas vrai, chaque année on essaie de périodiquement en tout cas, d'être au même montant qui a varié ces dernières années, notamment avec l'achat des parasols, qui impliquait un investissement, une dépense importante. Mais, nous prenons note de votre remarque, à nouveau, nous utiliserons le fonds, si on arrive à trouver un accord avec Artcom.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

Toujours Économie publique, pages 107 à 110. Madame Franz.

**Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)**

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues,

Page 110, compte 882.501.20, mise en conformité des passages piétons.

Dans le commentaire relatif à ce compte, nous lisons, je cite : « l'éclairage de certains passages piétons communaux ne répond plus aux normes de sécurité en vigueur. Ce projet sera réalisé par étapes, basé sur une enveloppe annuel initial de 50'000 CHF. » Aux yeux de notre groupe, le montant de 50'000 CHF nous paraît faible, très faible, en comparaison à d'autres montants de cette rubrique « éclairage public », comme par exemple le compte 882.501.07 « renforcement éclairage Vieux Collège », où nous avons un montant de 180'000 CHF. Pourrait-on avoir un peu plus de détails sur cette mise en conformité avec les normes de sécurité ? Que désire-t-on réaliser en 2020 avec ce montant ? Combien de passages piétons seront mis aux normes sur la totalité à faire ? En combien d'étapes, ce projet a-t-il été pensé et pourquoi ? Je vous remercie.



**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Madame Franz. Monsieur Moulin.

**Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable**

Merci Madame Franz, effectivement 50'000 CHF, pendant quatre ans, c'est la réalisation que va faire SED2 pour remettre en conformité les passages piétons.

Vous avez remarqué qu'en modifiant un petit peu les routes parfois les passages doivent changer, donc en collaboration avec, notamment le chef de service, Monsieur Patrick Fellay ici présent, on essaie de réaliser les choses au fur et à mesure de l'avancée des routes afin d'être cohérents et d'éviter de percer quinze fois d'affilée. Je ne peux pas vous donner le nombre exact, il y en a un certain nombre mais ça ne représente pas non plus des centaines, ce qui coûte relativement cher au niveau de l'éclairage, au niveau de la sécurisation, c'est aussi le génie civil pour l'installation des luminaires.

Et puis, pour la partie du 882.501.07, je passe directement le micro à mon collègue.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Moulin. Monsieur Borgeaud.

**Intervention de M. Eric Borgeaud, Vice-Président de la Municipalité**

Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,  
Concernant ce montant, puisque ça fait la deuxième fois qu'on en entend parler ce soir, sur le Vieux Collège. Alors, en effet, je crois qu'il ne faut pas mettre les projets les uns contre les autres, on a besoin de culture, de sport, on a besoin de routes, puis, on a besoin parfois d'éclairages, puis, on a besoin dans une ville comme Monthey, et j'espère que vous êtes d'accord avec moi parce que l'on entend régulièrement qu'on pourrait faire mieux, embellir la ville, etc. On a besoin d'apporter des modifications à certains bâtiments, et il y avait un projet qui avait été mis sur la table pour embellir la ville et c'est vrai qu'avec les investissements qu'on a fait au niveau des écoles ces dernières années, on a beaucoup investi et je vous en remercie. On a ensuite fait la cour du Collège de la gare qui a coûté passablement d'argent mais je crois qu'on est content maintenant de cette réalisation qu'on a faite en deux étapes. Et puis, on va aller jusqu'au bout du projet, c'est important pour nous, maintenant d'éclairer ce bâtiment. Je ne sais pas si vous avez passé sur l'Avenue de la gare mais cela ressemble plus à un château hanté qu'à une école et je pense qu'il y a quelques bâtiments, vous avez vu la manifestation sur les lumières à Monthey. Je pense qu'il y a quelques bâtiments qui sont très beaux à Monthey qu'on doit mettre en valeur. Alors oui, ça a un coût, vous avez vu les montants qu'il y a pour l'éclairage de Noël, on est tous contents d'investir pour ces éclairages. On voit la rue au centre-ville comme c'est beau à cette période-là, il y a d'autres bâtiments qui vont être éclairés avec certains montants. Je suis d'accord, c'est un montant assez important, c'est 180'000CHF pour le Vieux Collège, mais c'est le prix que ça coûte. Il y a passablement de fenêtres, le bâtiment est assez important. Alors oui, ça fait partie, on entend parfois des remarques par rapport à ce qu'on a pu faire, qui n'a pas toujours rendu la ville très belle, je ne pas tout à fait d'accord avec ça, mais en tout



cas en apportant ces modifications sur certains bâtiments, on va rendre notre ville encore plus belle. Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Borgeaud. Madame Franz, souhaitez-vous réagir ?

**Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)**

Je vous remercie Monsieur Moulin pour la réponse, j'espère qu'on a mis le maximum du montant par année pour les passages piétons.

Et puis, Monsieur Borgeaud, j'annonce un amendement sur le compte 882.501.07 renforcement éclairage Vieux-Collège, pour le groupe ADG, pour nous, il est important de prendre en compte la problématique de la pollution lumineuse. On sait bien qu'aujourd'hui cette pollution est reconnue et des communes agissent pour diminuer les émissions de lumière.

La Confédération, ainsi que le canton, s'engagent également pour une limitation des émissions lumineuses. Donc, notre amendement porte sur le compte 882.501.07, renforcement éclairage Vieux collège, pour les ramener à 0.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Madame Franz.

Nous allons donc voter sur la proposition de l'ADG de réduire le compte 882.501.07 à 0 CHF, et ensuite nous voterons sur la proposition de la Municipalité de laisser ce compte à 180'000 CHF.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous soutenez la proposition d'amendement de l'ADG de réduire ce compte à 0 CHF, je vous demande de vous lever.

Si vous soutenez la proposition de la Municipalité de maintenir ce compte à 180'000 CHF, je vous demande de vous lever.

Y a-t-il des abstentions ? Merci. La proposition de l'ADG de réduire ce poste à 0 CHF est refusée par 32 voix contre, 14 voix pour et 7 abstentions.

Nous reprenons, Finances et impôts page 111.

Nous avons terminé avec le compte d'investissements.

Nous prenons maintenant le tableau des investissements pages 112 à 118.

Nous avons terminé avec le tableau des investissements et nous prenons à présent les commentaires, pages 119 à 160.

Nous prenons maintenant Home « les Tilleuls », compte de fonctionnement, pages 161 à 169.

Commentaires, page 170.

Tableau des investissements, page 171.

Commentaires, page 172.

Très bien, nous avons terminé avec l'étude du budget 2020. Nous passons au débat final et la parole est au Conseil général. Madame Multone.

**Intervention de Mme Nancy Multone (APM)**

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers Municipaux, chers collègues, En tant que minoritaires, il est de notre devoir de tirer la sonnette d'alarme face au retour des dérives budgétaires, tout azimuth. La piscine, le projet n'est pas encore



commencé et déjà on nous annonce un dépassement de 500'000 CHF. Je n'ose même pas imaginer quelle sera l'enveloppe financière à la fin de la construction. Nombreux sont les citoyens qui s'en inquiètent et le déplorent. Le local d'archives, déjà un dépassement de 65'000CHF comme on l'a évoqué tout à l'heure, sous prétexte que l'enveloppe financière du maître d'ouvrage n'intégrait pas les exigences propres à l'archivage, c'est déconcertant.

Le collègue du Mabillon, un crédit complémentaire calculé à 6'600'000 CHF est sollicité, alors que personne ne sait exactement quand les travaux pourront commencer.

C'est de la peinture sur nuages.

La place de la gare CFF, le budget prévu passe de 1'500'000 CHF à 3'700'000 CHF, soit à plus du double. Tout ça avec suppression du passage sous gare pour les véhicules, absence de places de parc en suffisance. Et cette enveloppe n'a certainement rien à voir avec les frais relatifs à la suppression de la gare de l'AOMC en ville et à la modification du tracé. On est en train de cheminer dans le brouillard. En conséquence, et pour dire stop à ces approximations budgétaire, voire ces saucissonnages, certains membres de mon groupe me suivront pour le refus de ce budget.

La période d'investissements importants, actuels et futurs, nous contraint à une gestion précise et rigoureuse, prenant en compte également les conséquences découlant des différents choix. Cela, y compris, les nouveaux frais de fonctionnement engendrés par les investissements entrepris. Ce sont des frais dont on ne parle malheureusement que rarement dans cette salle au moment de voter les crédits. Continuer de telles habitudes dans l'improvisation de nos investissements publics revient à reconnaître notre incapacité à contenir les limites financières de nos projets. Merci de votre attention.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Madame Multone. Monsieur le président.

### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Madame la Présidente.

Madame Multone, je prends note de vos remarques, bien évidemment, je ne les partage pas du tout. Si on a la chance, et c'est peut-être votre malheur, d'avoir une excellente situation financière, c'est justement parce qu'il y a une rigueur financière. Je ne peux pas vous laisser dire que le service des finances notamment, ne travaille pas correctement. Évidemment, quand on a un projet d'une envergure telle que le Mabillon, à plus de 42 millions, qui a été, je le rappelle, décidé en 2011 la première fois, et qui a une évolution. On aurait pu effectivement, si je reprends le Mabillon, dire on ne met pas d'école de musique dans ce bâtiment. Je crois que nous avons besoin d'avoir un service public de qualité et nous avons la chance d'avoir une situation financière excellente.

Je rappelle qu'il y a des cycles d'investissement, il y a quelques quinze ans, on était à plus de 7'000 CHF de dette nette par habitant, aujourd'hui on est à 1'600 CHF de dette nette par habitant. Et je crois que cette amélioration de notre situation financière nous laisse évidemment assumer les investissements futurs. Alors on pourrait effectivement dire, on n'investit plus rien, je pense que c'est ce que vous voulez, la Municipalité et, j'espère, la majorité d'entre vous se rendent compte que l'on doit repartir dans un cycle d'investissements, on l'a toujours dit, notre



planification, non pas sur quatre ans comme beaucoup de communes, mais sur cinq ans nous montre qu'on peut assumer ces investissements.

Donc une fois de plus, je vous entends, vous criez haut et fort que rien ne va dans la commune de Monthey. Je vous rassure, les finances sont entre de bonnes mains.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Madame Multone.

**Intervention de Mme Nancy Multone (APM)**

Monsieur le Président, merci pour votre avis, mais quand vous parlez des 6'600'000 CHF, alors que le projet, on ne sait même pas s'il va démarrer prochainement, parce qu'on a encore des oppositions, c'est aussi une manière, comme plein d'autres postes, de vouloir gonfler un budget, pour après se contenter de se dire : on a moins dépensé. C'est toujours plus facile et on continue, on continue, voilà, merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Madame Multone.

Y a-t-il une autre demande de parole avant de clore les débats ?

Si ce n'est pas le cas, je déclare le débat clos. Nous passons maintenant au vote du budget 2020.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux si vous approuvez le budget 2020 et si vous autorisez le Conseil municipal à contracter le cas échéant de nouveaux emprunts, je vous demande de vous lever.

Si vous refusez le budget 2020, je vous demande de vous lever.

Y a-t-il des abstentions ?

Le budget 2020 est donc approuvé avec 49 voix pour, 3 voix contre et une abstention.

Nous passons maintenant au vote sur le coefficient d'impôt. Le Conseil municipal et la Commission de gestion propose de conserver le taux de 1.20.

Je soumets cette proposition au vote.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous refusez cette proposition, je vous demande de vous lever. Y a-t-il des abstentions ?

Le coefficient à 1.20 est accepté à l'unanimité.

Nous passons au vote sur le barème d'indexation. Le Conseil municipal et la Commission de gestion proposent de maintenir le barème d'indexation à 160.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le barème d'indexation à 160 est donc accepté à l'unanimité des membres présents. Nous avons maintenant fini avec le budget 2020.

**4. Projet de nouveau règlement de police intercommunal des Municipalités de Monthey, Collombey-Muraz, Massongex et Vérossaz**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Nous passons donc au quatrième point de l'ordre du jour : Projet de nouveau règlement de police intercommunal des Municipalités de Monthey, Collombey-Muraz Massongex et Vérossaz. Concernant ce point, nous avons reçu un message du Conseil



municipal daté du 6 juin 2019 en même temps que la convocation pour la séance de ce soir. Comme annoncé dans les communications du Bureau en début de séance, une commission ad hoc a été créée par le Bureau du Conseil général pour rapporter sur ce point. Elle a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux comprenant les propositions du Conseil municipal et celle de la commission ad hoc. Ce seront nos documents de référence. Nous remercions bien entendu tous les membres de cette commission pour leur travail.

Nous allons procéder de la manière suivante, d'abord l'entrée en matière et en cas d'acceptation de cette dernière, à la discussion de détail avec possibilité de proposer des amendements et enfin, au vote final sur l'ensemble du règlement.

Je me permets de vous rappeler que nous ne voterons pas sur les directives qui ne sont pas de la compétence du Conseil général mais bien de la Municipalité.

Messieurs les chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Raboud.

### **Intervention de M. Damien Raboud (APM)**

Merci Madame la Présidente.

Notre groupe se félicite des bonnes collaborations qui peuvent naître et se développer entre Monthey et les communes avoisinantes, et incite notre Municipalité à poursuivre sur cette voie, lorsque les intérêts de la population montheyenne sont au rendez-vous. Merci à la commission ad hoc et au service de la sécurité publique pour le travail effectué. Le groupe de l'Alternative pour Monthey entre en matière concernant ce nouveau règlement. Merci.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Monsieur Raboud. Monsieur Woeffray.

### **Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)**

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Le groupe DC a pris connaissance du projet de nouveau règlement de police des communes environnantes et est satisfait du résultat. Si la marge de manœuvre de la commission était mince, entre les exigences du Conseil d'État et l'unité recherchée avec les quatre communes, son approche, en incluant les municipalités partenaires, est à saluer. Les propositions qu'elle apporte sont logiques et visent à une meilleure compréhension du règlement. La modification de l'article 16 de passer de 22 à 23h le couvre-feu pour les mineurs de moins de 16 ans hors associations sportives et culturelles nous paraît raisonnable. Celle faite à l'article 75, de ramener à un mois le délai pour les fermetures de routes est une très bonne initiative, visant à plus d'efficacité. Nous ne proposerons aucun amendement et accepterons le règlement tel que proposé par la commission ad hoc, dont nous saluons le travail.

Je profite de cette prise de parole pour remercier, au nom du groupe DC, Madame le Commandant de la police municipale, dont nous avons appris le départ dans la presse la semaine dernière, pour sa collaboration ces huit dernières années et souhaitons plein succès à sa ou son successeur. Merci de votre écoute.



**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Woeffray. Monsieur Bellwald.

**Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)**

Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Le groupe PLR remercie la commission pour son travail et les démarches entreprises par son président, Monsieur Boemi, pour réunir la commission de Collombey-Muraz et les autres partenaires. Si la volonté est de proposer un règlement commun, il est plus judicieux de se réunir plutôt que de simplement proposer le même règlement. Cela a été fait et nous permet ce soir d'avancer sereinement avec ce dossier.

Nous acceptons les amendements proposés par la commission et dénotons une qualité bien faible des documents reçus de la part de la commune. Le tableau synoptique n'est pas complet et contient de nombreuses approximations. Il aurait été agréable de recevoir un document bien plus lisible et professionnel.

Nous avons aussi appris la démission de la chef de la police, nous lui souhaitons plein succès dans ses tâches futures. Nous nous étions questionnés sur le cahier des charges de cette dernière, il serait opportun de profiter de ce changement pour revoir la structure du service. La police communale doit remplir son rôle de police de proximité et dans ce sens, nous nous réjouissons de croiser les agents lors de leurs patrouilles à pied au contact de la population montheyenne.

Je vous remercie pour votre attention.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Bellwald. Finalement, Monsieur Borgeaud.

**Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)**

Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs du public, chères et chers collègues,

Notre groupe a étudié avec intérêt la nouvelle mouture du règlement de police. Cette révision était nécessaire pour le travail en commun avec les communes entourant la nôtre, et elle est bienvenue. Les modifications dont nous discutons ce soir ont amené quelques discussions au sein du groupe, notamment l'heure limite de fréquentation de l'espace public pour les mineurs de moins de 16 ans, ou l'absence de définition de la notion d'Autorité a également soulevé quelques interrogations, que nos commissaires ont su lever. Mais dans l'ensemble, nous comprenons qu'il s'agit d'un jeu global de négociations entre les communes concernées, et saluons le travail accompli. Tout comme mon préopinant, je me permets finalement de relever la mise en page quelque peu douteuse de la documentation, qui a eu pour conséquence que le rapport de la commission était plus lisible et clair que la documentation de l'administration. Une petite amélioration en la matière serait bienvenue à l'avenir.

Une proposition d'amendement sera portée par notre groupe concernant l'article 51. Dans l'ensemble, notre groupe acceptera le règlement de police tel que proposé. Merci.



**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Borgeaud. La parole est à la Municipalité, Monsieur Contat.

**Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, merci à tous les groupes d'avoir accepté l'entrée en matière.

Je suis très heureux de pouvoir vous présenter effectivement ce nouveau règlement, qui a mis plusieurs années pour éclore, avec de multiples allers retours effectivement entre les communes, les propositions, les Conseillers municipaux y relatifs, le canton, retour du canton sur les communes et ainsi de suite. Donc plusieurs années, je l'ai dit, pour arriver finalement à une mouture qui a été aussi quelque peu corrigée par les deux commissions ad hoc.

Pour peut-être faire gagner du temps à tout le monde, puisqu'on le sait, vu le nombre de points qu'il y a ce soir, ça va durer encore quelques heures je pense, donc il n'y aura finalement sur les propositions qui ont été faites par les deux commissions ad hoc, propositions communes donc, qu'un seul point : l'article 75, où il faudra éventuellement que j'intervienne pour un éventuel correctif, ou en tout cas repositionner l'avis de la Municipalité. Toutes les autres propositions sont acceptées. Donc, ça peut peut-être faire gagner du temps. Je reviendrai pour discuter à ce moment-là. Merci beaucoup, à tout à l'heure.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Très bien, merci beaucoup Monsieur Contat.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière.

Y a-t-il des refus pour cette entrée en matière ? Des abstentions ?

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Nous passons maintenant à la discussion de détail sur ce règlement, puis au vote, je passe la parole au Président de la commission ad hoc, Monsieur Boemi.

**Intervention de M. Jean-Charles Boemi (PLR)**

Madame la Présidente du Conseil général, Messieurs les Municipaux, estimés collègues, cher public,

Comme mentionné dans son rapport la commission ad hoc pour le nouveau règlement intercommunal s'est réunie à cinq reprises pour étudier en profondeur le nouveau règlement proposé par la Municipalité, ainsi que les règlements de police actuels en Valais.

Je remercie le Municipal Pierre Contat, ainsi que la commandante Madame Grau, qui se sont tenus à notre disposition pour nous présenter ce projet et répondra à nos questions.

Je souhaiterais revenir sur l'importance du travail de cette commission. Quatre communes sont concernées par ce règlement et ce sera le même règlement pour tous. Afin de mener à bien notre tâche, nous avons travaillé de concert avec la commission ad hoc de Collombey-Muraz et collaborer avec les autres communes afin de présenter un projet commun. Lors de la réunion du 25 novembre, nous nous sommes concertés, nous avons échangé, nous avons débattu pour vous proposer ce soir les mêmes modifications. Je dois vous dire que travailler avec nos voisins était



une belle expérience et je remercie tous les participants des différentes commissions. J'aimerais également remercier mes collègues pour leur implication dans notre commission, il était très agréable de travailler avec des membres impliqués, qui ont fait un bon travail. Lors de son travail, la commission a longuement réfléchi sur l'importance de la protection de la jeunesse. Avec nos différentes recherches, nous avons eu l'occasion de voir que certaines communes romandes disposent d'un memento pour les familles. L'enfant, en grandissant, profite de plus en plus de grandes libertés, il vit alors de nouvelles expériences, pour l'aider à grandir et le préserver, mais aussi pour soutenir les parents dans leurs missions éducatives, nous souhaiterions demander à la commune de prendre l'initiative de créer un petit memento à l'usage des parents avec des enfants mineurs. Ce guide n'offrirait aucune recette toute faite. Il viserait simplement à rappeler aux parents ce que disent les lois relatives aux mineurs. Ce memento aiderait à fixer des repères et ouvrir le dialogue indispensable à la mise en place des règles éducatives, en prenant en compte les devoirs et les droits des enfants.

Nous pourrions utiliser notre nouvelle application sur smartphone pour le mettre à disposition, les familles pourront ainsi, dans un cadre agréable, voir l'importance que nous portons à notre jeunesse.

Madame la Présidente, comme la soirée est chargée et que la commission a déjà détaillé et précisé dans son rapport les diverses modifications, je ne prendrai pas la parole à chaque amendement, sauf si le plenum a des questions auxquelles je peux répondre. Pour revenir à notre nouveau règlement, mes chers collègues, je vous invite, comme la commission ad hoc, à accepter le règlement avec les quelques modifications proposées par la commission. Merci pour votre écoute.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Boemi.

Donc, comme des amendements ont été proposés par la commission ad hoc, nous allons prendre ce règlement article par article. La procédure suivante sera appliquée : nous voterons d'abord sur la proposition émanant de la commission ad hoc pour la confronter ensuite à celle de la Municipalité et celle ayant récolté le plus de voix sera retenue. Si nous nous retrouvons avec plusieurs propositions émanant du Conseil général, elles devront être éliminées par votes successifs avant d'être confrontées à la proposition du Conseil municipal.

Dans le préambule, il y a une proposition de la commission ad hoc pour ajouter les références législatives proposées.

Y a-t-il des refus par rapport à cette proposition de la commission ad hoc ? Des abstentions ?

La proposition de la commission ad hoc est donc acceptée à l'unanimité des membres présents.

Y a-t-il une demande de parole pour l'article 1 ?

Article 2 : une nouvelle proposition de la commission ad hoc pour corriger la numérotation des alinéas.

Y a-t-il des refus par rapport à cette proposition ? Des abstentions ?

La proposition est donc acceptée à l'unanimité des membres présents.

Articles 3 à 13.

Article 14 : proposition de la commission ad hoc pour ajouter le terme état-major en toutes lettres.

Y a-t-il des refus par rapport à cette proposition ? Des abstentions ?



La proposition de la commission ad hoc est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Article 15 : également ajouter le terme code pénal en toutes lettres. Y a-t-il des refus ? Des abstentions ?

Cette proposition est donc acceptée à l'unanimité des membres présents

Article 16. Monsieur Cutruzzolà.

### **Intervention de M. Giovanni Cutruzzolà (ADG)**

Oui, je vous remercie, j'aimerais m'exprimer sur cet article 16, tel qu'il a été amendé. La proposition d'abaisser l'heure de rentrée des mineurs âgés de moins de 16 ans de 23h à 22h me paraît une mesure peu adéquate dans le contexte de la protection de la jeunesse, car elle ressemble plus à un couvre-feu qu'à un moyen éducatif et incitatif à respecter la loi.

La ville de Monthey n'offre pas suffisamment d'espaces publics conviviaux dédiés à la jeunesse, en particuliers à la population adolescente. Il faut relever que les parcs sont fermés au public à partir de 22h et que les activités quelque peu bruyantes de quelques ados dérangent le voisinage de ces parcs mais pénalisent fortement la majorité de notre jeunesse qui a un comportement irréprochable. D'autre part, en été, alors que le soleil peine à se coucher de bonne heure, vu qu'on lui a accordé une heure supplémentaire, comment mettre en pratique cette nouvelle disposition tout en voulant rester crédibles ?

Quelles sont les sanctions prévues en cas de violation du règlement ?

A qui appliquera-t-on ces sanctions ? Aux jeunes, aux parents ?

Est-ce là le rôle des élus communaux de remplacer l'autorité parentale en la matière ?

En vertu de ce qui précède, et à titre personnel, je refuse cet amendement de l'article 16 et par conséquent, le règlement s'il est modifié tel que proposé. Merci.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Cutruzzolà. La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

Monsieur Contat.

### **Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Alors Monsieur Cutruzzolà, juste pour répondre, effectivement à vos interrogations ou en tout cas vous dire qu'effectivement ce point a été débattu, je pense, dix fois entre les Municipaux, au sein de la commission ad hoc, il y avait effectivement le pour et le contre. Est-ce qu'on doit baisser cet horaire à 22 heures, pour aider les parents à « avoir une ligne », en disant aux enfants : « vous voyez à 22 heures, il faudrait être rentré » ? Est-ce qu'on laisse jusqu'à 23 heures ? On pensait surtout à tous ceux qui font des entraînements de musique, sportifs ou autres, en disant certains finissent sous la douche à 22 heures, il faut leur laisser le temps de rentrer. Pour finir, il a bien fallu trouver un consensus, on a dit qu'on mettrait 22 heures.

Je peux vous assurer que les policiers ne seront pas à la sortie des installations sportives ou autres, en attendant là, juste pour les attraper parce qu'il est 22h01. Il y a le bon sens aussi qui s'applique, voilà. Merci.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**



Merci Monsieur Contat. Monsieur Cutruzzolà.

**Intervention de M. Giovanni Cutruzzolà (ADG)**

Oui, quelques petites considérations quand même, je veux bien, on est dans un théâtre, on peut tout dire, mais est-ce que c'est aider les parents ou est-ce que c'est pénaliser les jeunes en leur enlevant une heure ? Est-ce que la jeunesse de cette ville mérite une telle punition ? On a parlé des sports, des activités de tous les clubs sociaux sportifs ou autres dans cette ville, et tout d'un coup, on leur dit aux jeunes : « non, mais vous devez finir avant les entraînements, vous devez finir avant les cours du soir, vous devez finir avant les cours de musique », et vous nous dites et là je le répète, on est dans un théâtre, vous nous dites : « on fait un règlement mais on conseille à notre police de fermer les yeux ou de contourner la loi ». Et voilà la crédibilité de nos Autorités, voilà la crédibilité de ce l'on vote, voilà la confiance qu'on fait à notre jeunesse, je ne peux pas être satisfait de ces explications.

Ou on fait un règlement et on nous dit qu'on l'applique et on va en assumer les conséquences, ou alors on dit non le règlement il n'est pas crédible, on propose autre chose. Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Cutruzzolà Monsieur Boemi.

**Intervention de M. Jean-Charles Boemi (PLR)**

Merci. Effectivement, cette question a déjà été traitée longuement, longuement et longuement. Et du coup, la commission a souhaité venir sur 22h00, simplement pour donner la possibilité à nos Autorités de pouvoir intervenir dans le cadre des jeunes qui traîneraient. On parle bien des jeunes de moins de 16 ans, on ne parle pas de 17 ans, ou autres, c'est vraiment les moins de 16 ans, qui traîneraient seuls, à l'extérieur. Donc, quelle image on voudrait donner si on leur donne 23h00, déjà d'une part ? Et secundo, on a effectivement tracé cette disposition s'applique aux emplacements gérés par les associations sportives, culturelles ou sociales et non-soumises à la LHR. C'est simplement pour dire que du moment qu'il y a une présence d'adulte, il est clair que voilà ils ne sont pas concernés par ce règlement. Par contre, ce que j'aimerais juste vous dire, c'est qu'au niveau des 22h00, effectivement la police, elle va quand même juger et puis, elle va intervenir si les jeunes traînent. Je prends le cas, ils pourraient traîner dans un parc après 22h00 et puis, faire du cheni ou autre, c'est simplement pour ça, donc on a réduit ça à 22h00. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Boemi.

Nous allons donc passer au vote sur cet amendement. Si vous refusez la proposition de la commission ad hoc d'amender cet article en abaissant l'heure de 23h00 à 22h00, et de supprimer la phrase sur les dispositions, je vous demande de vous lever.

Y a-t-il des abstentions ? La proposition de la commission ad hoc est acceptée par 49 oui, 2 non et 2 abstentions.

Y a-t-il une demande de parole pour l'article 17 à 34. Oui, Monsieur Luisier.



**Intervention de Mme Dominique Luisier (ADG)**

C'est encore concernant l'article 16. J'ai des questions par rapport à l'alinéa 3 : il est interdit aux mineurs qui ne sont pas libérés de la scolarité obligatoire de fumer sur le domaine public. J'ai une question par rapport à cet article parce qu'il me semble qu'il y a en fait une législation qui définit déjà l'usage du tabac pour les mineurs. Je trouve que l'intitulé scolarité obligatoire est très imprécis, enfin ce n'est pas une notion d'âge. Donc, il y a des enfants qui commencent à 4 ans l'école, des enfants qui commencent à 5 ans, ils ne seront pas libérés au même âge et je pense que ça va être très difficile à vérifier si un enfant est libéré ou pas de la scolarité obligatoire. Donc moi, je propose que soit cet article soit supprimé soit qu'il soit clarifié.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Luisier. Monsieur Contat.

**Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Écoutez, je comprends votre préoccupation. A présent et bien voyez, comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a un certain nombre de Municipaux, pendant un certain nombre d'années, c'est reparti au canton, c'est revenu, il y a deux commissions ad hoc qui se sont penchées dessus.

Effectivement, on pourrait continuer à discuter de certains termes, de précisions ou non, et ainsi de suite, finalement, je ne sais pas trop ce qu'il faudrait vous répondre. On parle bien de scolarité obligatoire, vous avez donné des exemples de 3 ans ou 4 ans, quand est-ce qu'ils commencent ? Je ne pense pas que ces jeunes-là se mettent à fumer à cet âge-là. Donc, après, effectivement qu'est-ce que c'est que la scolarité obligatoire ? A quel âge on finit ? Est-ce que c'est au cycle d'orientation et ainsi de suite ? Écoutez, faites un amendement, dites qu'il faut mettre 14 ans ? 15 ans ? Je ne sais pas moi. Là, pour moi, on a repris ce qui était à la base le règlement cantonal, comme je vous l'ai dit, il y a énormément de gens qui se sont penchés dessus. Voilà, je vous laisse faire l'amendement qu'il faudrait.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Luisier. Monsieur Luisier.

**Intervention de Mme Dominique Luisier (ADG)**

Donc, quand je parlais du début de la scolarité, c'est bien parce que c'est le début de la scolarité qui définit l'âge auquel les enfants vont finir la scolarité obligatoire, vu qu'il y a un certain nombre d'années de scolarité obligatoire.

Loin de moi l'idée d'inciter la jeunesse à fumer, c'est pas du tout ça, sauf que je trouve que cet article, il est redondant, il y a déjà des bases légales qui définissent l'interdiction pour les jeunes de fumer. Je ne vois pas du tout, du coup, à quoi sert cet article. Donc, mon amendement vise plutôt à le supprimer.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**



Très bien, nous allons donc voter pour ou contre la suppression de l'alinéa 3 sur l'article 16.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui souhaitent supprimer l'alinéa 3 de l'article 16 je vous demande de vous lever.

Y a-t-il des abstentions ?

La proposition d'amendement de supprimer l'alinéa 3 de l'article 16 est refusée avec 46 contre, 3 pour et 4 abstentions dont une au Bureau.

Y a-t-il une demande de parole pour les articles pour les articles 17 à 34 ?

Article 35 : il y a une proposition de la commission ad hoc pour amender l'alinéa 2, en remplaçant les termes : sonnettes et cloches par « sonnailles ».

Y a-t-il des refus au terme « sonnailles » ? Des abstentions ?

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Y a-t-il parole pour l'article 36 à 43 ?

Article 44 : il y a une proposition de la commission ad hoc pour ajouter le terme « ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations » en toutes lettres.

Y a-t-il un refus à cette proposition ? Des abstentions ?

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Y a-t-il une demande de parole pour l'article 45 à 47 ?

Article 48 : il y a une proposition de la commission ad hoc pour supprimer « d'enlever les ronces ».

Y a-t-il des refus à cette proposition d'amendement ? Des abstentions ?

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Nous avons également à l'alinéa 2, une proposition de la commission ad hoc pour le modifier comme suit : « il est interdit de planter, de propager les plantes exotiques envahissantes citées dans la liste noire de l'OFEV, l'office fédéral de l'environnement, l'Autorité peut ordonner de les éliminer ».

Y a-t-il des refus à cette proposition ? Des abstentions ?

La proposition d'amender l'alinéa 2 est donc acceptée à l'unanimité des membres présents.

L'alinéa 3 du même article : également une proposition de supprimer le terme « en vigueur ».

Y a-t-il des refus à la suppression du terme « en vigueur » ? Des abstentions ?

Le terme « en vigueur » est donc supprimé à l'unanimité des membres présents.

Y a-t-il une demande de parole pour l'article 49 à 61 ? Madame Franz.

### **Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)**

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues,

En préambule, le groupe ADG a bien compris l'importance d'avoir un règlement unique, mais cet amendement est important à nos yeux. Notre intervention porte sur l'article 51 intitulé : « utilisation normal du domaine public ». Il est exposé là sur l'écran. L'alinéa 1 de cet article pose le principe sur lequel l'accès au domaine public est libre. Cela étant, si nous n'apportons aucun amendement, nous continuerons d'avoir dans notre ville des panneaux comportant des décisions du Conseil municipal portant atteinte à ce principe et qui auront été prises sans base légale. J'ai fait des photos des panneaux que l'on trouve au niveau du Crochetan, dans les cours d'école, je vous laisse voir les exemples. En effet, si l'alinéa 3 énumère des actes qui sont purement et simplement interdits, nous n'avons aucune disposition à l'heure actuelle qui autorise le Conseil municipal à prendre des décisions, restreignant la liberté d'accès au domaine public, qui ne répondent pas à l'alinéa 3. Comme par exemple,



être assis, après 22h00 dans un parc public, ce qui ne compromet pas la sécurité des personnes et des biens, ne gêne pas la circulation routière, ne fait pas obstacle à l'usage commun ou ne porte pas atteinte au domaine public. C'est pourquoi, nous vous proposons donc l'amendement suivant :

Vous avez l'article 51 avec l'amendement à l'alinéa 4 : Le Conseil municipal peut adopter des dispositions restreignant l'accès au domaine public lorsque son utilisation est de nature à porter atteinte à l'ordre et/ou à la sécurité.

Pour celles et ceux qui considèrent que l'ajout de l'alinéa 4 est superflu, nous nous permettons d'attirer leur attention sur le fait que la compétence du Conseil municipal pour restreindre l'accès des chiens au domaine public fait l'objet d'une disposition spécifique, soit l'alinéa 4 de l'article 28 du règlement de police actuel. Je vous le lis : « L'Autorité communale peut interdire l'accès des chiens en certains lieux publics lorsque leur présence est de nature à porter atteinte à l'ordre, à la sécurité, à l'hygiène ou à la santé. »

Je vous remercie de soutenir cet amendement.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Madame Franz. La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer par rapport à cet amendement ? Monsieur Contat.

### **Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Oui Madame Franz, votre proposition ne me choque pas outre mesure, mais j'ai quand même une précision à apporter concernant justement tous ces panneaux et autres. Il y a déjà eu de multiples interventions d'une personne qui fait des blogs sur internet, qui est allé chez Monsieur Fantì, poser des questions quant à la vidéosurveillance, aux panneaux, etc. Et puis, je crois que notre règlement et notre façon de faire sont légaux.

A présent, votre proposition d'alinéa 4, pour préciser, comme ça a priori j'ai envie de dire on pourrait l'accepter, mais là malheureusement je n'ai pas l'avis du juriste cantonal et communal, parfois, qu'on a pu consulter quand on nous a proposé de rajouter ce genre d'alinéa. Donc, il m'est très difficile d'affirmer de manière vraiment catégorique de dire : oui, on peut le mettre ou non on ne peut pas le mettre. Donc, je ne sais pas, on peut vous proposer éventuellement de l'analyser et le cas échéant partir de l'idée que, oui, on pourrait l'accepter, à moins vraiment d'une contre-indication juridique, et de voter dans ce sens-là, mais c'est la première fois que j'ai un cas comme celui-là donc au niveau de la procédure je ne sais pas si notre cher Président, qui est avocat peut peut-être nous éclairer à ce sujet ?

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Contat.

Monsieur le Président, est-ce que vous pouvez éclairer le plénum ?

### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Le seul problème c'est que je suis le seul juriste à prendre la parole et vous savez très bien que lorsqu'il y a deux juristes, il y a trois avis différents. Je ne peux pas vous répondre, on comprend très bien la bonne disposition, et on souhaite maintenir



cette possibilité à la Municipalité, effectivement, d'intervenir dans des endroits bien précis de la commune, pour gérer, je dirais, un parc ou un lieu de bien déterminé. A mon sens, on a les outils nécessaires pour intervenir maintenant, je ne peux pas vous dire de manière catégorique. Donc, le cas échéant, ça fera l'objet d'une nouvelle modification.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Monsieur Boemi.

**Intervention de M. Jean-Charles Boemi (PLR)**

Alors effectivement, la question a été posée à la commissaire Madame Grau, et effectivement, selon décision du Conseil municipal, par exemple, parc du Crochetan c'est principalement qu'il y a ces panneaux pour le respect du voisinage. Effectivement, s'il n'y a pas de bases légales, on ne peut pas mettre d'amende. Donc, en fait, l'idée de l'ADG ce soir, c'est de rajouter cette phrase pour qu'on puisse amender, en gros.

Enfin, moi je le comprends comme ça, parce que dans l'idée c'est de dire si les jeunes traînent effectivement dans un parc et ils ne font pas de bruit ils sont juste là, tranquille, je ne vois pas pourquoi on devrait pouvoir les importuner. Par contre, si effectivement, ils commencent un petit peu à chahuter et à ennuyer le voisinage et bien il y a de toute façon les articles suivants qui interviennent pour qu'on puisse remettre de l'ordre. Donc, en fait, je ne comprends pas cet alinéa complémentaire. Voilà, merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Boemi. Madame Franz.

**Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)**

Merci, je ne veux pas rallonger mais l'article 51 alinéa 1 dit : « le domaine public est ouvert à tous et à toute heure », donc restreindre cette liberté demande un alinéa.

On ne peut pas dire voilà on vous restreint l'accès aux parcs, aux cours d'école, etc, juste sur une décision sans base légale, c'est ça le problème. On a démontré l'utilité de cet alinéa 4, en citant l'article 28 des chiens où là il y a un alinéa.

Donc, c'est une comparaison un peu bête, mais c'est quand même dommage qu'on puisse interdire les chiens avec une base légale, et que par contre, les jeunes, les enfants ou des familles ne puissent pas se rendre dans un parc à 22h00, juste pour discuter un moment ou je ne sais pas quoi. C'est quand même important la liberté et de pouvoir la régler, c'est ça l'apport de cet alinéa.

Et ça donne toujours la possibilité au Conseil municipal de justement pouvoir mettre ces panneaux. Voilà, c'est tout.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Madame Franz. Monsieur Woeffray et ensuite nous passerons au vote.

**Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)**



Merci Madame la Présidente. Juste une question, est-ce que l'alinéa 3 du présent article ne couvre déjà pas ces cas de figure ?

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Monsieur Contat ? Monsieur Boemi ?  
Monsieur Contat.

**Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

J'en reviendrai à ce que je disais tout à l'heure, étant donné que ce règlement a fait de multiples allers et retours, avec des juristes et autres, au niveau cantonal, communal et ainsi de suite, pour moi et comme l'a dit notre cher Président tout à l'heure, on a des bases légales.

A présent, on peut aller chercher la petite bête à gauche à droite, en disant mais est-ce que là on est sûr qu'on peut utiliser ou pas les renvois un autre article ? Moi je pense que là on devrait y aller comme ça a été fait, parce qu'il y a quand même un certain nombre de personnes qui se sont penchées là-dessus et si vraiment il devait y avoir, une fois, un problème avec cet article, on aurait toujours loisir à ce moment-là de faire une modification. Alors bien sûr, il faudrait repasser par certaines procédures, mais si vraiment ça devait poser un gros problème, je pense qu'on n'attendra pas dix ans pour le modifier.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Contat.

Madame Franz, est-ce que vous maintenez votre amendement ?

Nous allons donc voter pour ajouter un alinéa à l'article 51. Donc, si vous soutenez cette proposition faite par l'ADG je vous demande de vous lever.

Y a-t-il des abstentions ?

Cette proposition d'amendement d'ajouter un alinéa 4 à l'article 51 est refusée par 34 contre, 13 pour et 6 abstentions.

Y a-t-il une autre demande de parole pour les articles 49 à 61 ?

Article 62 : il y a une proposition de la commission ad hoc de modifier l'alinéa 4 comme suit : « L'Autorité compétente peut contraindre les propriétaires ou locataires à lutter moyennant l'utilisation de moyens appropriés contre les sources potentielles de multiplication des espèces envahissantes et/ou d'espèces à risque pour la santé ».

Y a-t-il des refus par rapport à cette proposition de la commission ? Des abstentions ?

Cette proposition est donc acceptée à l'unanimité.

Article 63.

Article 64 : il y a une proposition de la commission ad hoc d'ajouter à l'alinéa 2 « du règlement communal sur la gestion des déchets ».

Y a-t-il des refus à cette proposition ? Des abstentions ?

Là aussi, la proposition de la commission est acceptée à l'unanimité.

Toujours le même article alinéa 4 : il y a une proposition de la commission ad hoc pour supprimer cet alinéa.

Y a-t-il des refus ? Des abstentions ?

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Y a-t-il une demande de parole pour les articles 64 à 74 ?



Article 75 : proposition de la commission ad hoc pour réduire le délai de préavis de 3 à 1 mois. Monsieur Contat.

**Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Comme je l'ai dit en préambule, c'est l'article sur lequel la Municipalité n'est pas d'accord avec la commission ad hoc. Je vous explique pourquoi, c'est vraiment technique, dans le sens où, pour faire une fermeture de route ça doit partir au canton, on doit avoir l'aval du canton.

Et là, je vous garantis qu'en un mois, entre le moment où on reçoit les papiers, le dossier qu'on nous demande pour fermer les routes, qu'on le traite, qu'il passe à la Municipalité, qu'il remonte au canton et qu'il redescende, un mois, c'est beaucoup trop court.

Donc, c'est clair que si les gens qui voudraient fermer une route pour une manifestation, normalement, ils vont le demander pas à la dernière minute, ils devraient prendre de l'avance. Mais pour nous, c'était un signe de mettre au départ trois mois. Alors vu les expériences qu'on a, on pourrait limiter à deux mois. Mais un mois, c'est clairement trop court, ce n'est pas qu'on veut restreindre, puis dire : c'était après 29 jours donc non on ne fait pas la disposition. C'est juste vraiment technique, avec tout ce qu'il y a à faire pour que ça remonte au canton et que ça revienne un mois c'est trop court, voilà.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Contat. Monsieur Boemi.

**Intervention de M. Jean-Charles Boemi (PLR)**

Donc, Monsieur le Municipal Contat, si je comprends bien pour fermer une petite route communale, vous devez quand même demander au canton, c'est ça ?

**Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Mais, il n'y a pas que des routes communales.

**Intervention de M. Jean-Charles Boemi (PLR)**

Non, non, mais là on parle de route communale. On a bien compris que pour des routes cantonales, il fallait l'autorisation du canton, on parle simplement de commerçants qui aimeraient peut-être organiser quelque chose à la dernière minute. Effectivement, ils sont à deux mois de l'organisation, puis ils ne peuvent pas le faire parce que c'est marqué trois mois. Alors même si vous faites preuve de sympathie et vous dites bon ben d'accord on accepte quand même, ben si vous dites non, ben c'est non.

Donc, c'est pour ça qu'on a réduit ce délai à un mois, pour donner la possibilité aux commerçants ou toute personne qui a envie d'organiser quelque chose et qui doit fermer une route communale, de faire sa demande un mois avant et pas trois.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Boemi. Monsieur Maret, vous voulez prendre la parole ?



**Intervention de M. Denis Maret (PDC)**

Merci. Au sujet de ces un mois, il faut dire qu'avec la commission, on en a beaucoup discuté, et l'explication que nous donne Pierre Contat aujourd'hui, nous ne l'avons pas eu à ce moment-là.

Donc, il était bien précisé que c'était trois mois, en ce qui concerne le canton, c'est-à-dire les routes cantonales. Nous, on est venu sur un mois sur les routes communales et on n'a pas eu justement l'information sur cette procédure qui fait que même si c'est une route communale, cela devrait monter jusqu'en haut au canton et redescendre.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Maret. Monsieur Contat.

**Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Alors, je me suis peut-être mal exprimé, quand je parlais effectivement du temps qu'il fallait par rapport au canton, mais au niveau de la commune et c'est justement à la cheffe de service qui me l'a redit, c'est pour ça que je vous ai dit qu'on pourrait accepter deux mois, qu'un mois, c'est trop court, même au niveau communal.

C'est le retour que j'ai eu suite à la proposition de la commission. On a revu chaque point avec, justement, la cheffe de service, Madame Grau, et c'est le seul point où elle m'a dit, c'est trop court. Alors, peut-être que j'ai mal compris, je suis mal exprimé, mais en l'occurrence, pour fermer une route, même communale, un mois c'est trop court.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Contat. Monsieur Maret.

**Intervention de M. Denis Maret (PDC)**

Mais une fois de plus, si la commission n'a pas de retour, on ne peut pas savoir ce genre de chose.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Monsieur Boemi.

**Intervention de M. Jean-Charles Boemi (PLR)**

Je n'ai pas envie de me répéter, mais effectivement quand il y a une route cantonale qui est concernée par une fermeture pour un événement effectivement il y a une période de trois mois. S'il y a des routes cantonales et communales cela doit effectivement passer par le canton. Si c'est seulement communal, cela ne doit pas passer par le canton, c'est le Conseil municipal qui va décider. Donc, dans cette idée-là, il faut aussi savoir que dans l'ancien règlement c'était un mois, donc je ne vois pas pourquoi pour faciliter et donner du temps, il faut laisser trois mois. C'est tout. Merci.



**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Boemi. Madame Franz, vous vouliez prendre la parole ?

**Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)**

Oui merci Madame la Présidente, je voulais juste appuyer les explications du Président, c'est-à-dire que la commission si elle a proposé un mois, elle s'est basée sur le règlement intercommunal de Saint-Gingolph, Vionnaz, Vouvry et Port-Valais, qui a été homologué en 2018, donc ça devrait passer au canton.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Madame Franz. Monsieur Calamo.

**Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)**

Écoutez, moi, j'ai vraiment une question qui me vient à l'esprit-là, on parle de ces préavis de trois mois qui doivent être adressés au canton, mais il y a quand même du coup une question qui me vient à l'esprit, c'est quand il y a la Coupe du Monde de football, ou bien la Coupe d'Europe de football et qu'il y a une équipe qui gagne, pour éviter qu'il y ait beaucoup de fêtards qui viennent klaxonner sur la Place Centrale, qui est quand même une route cantonale, la police communale décide, pourtant spontanément comme ça de la fermer.

J'aimerais qu'on m'explique, est-ce que c'est légal de fermer la route dans ces cas-là ? Je ne comprends plus rien, je dois avouer.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Calamo. Monsieur Contat, dernière prise de parole, après nous passons au vote.

**Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Il ne faut pas confondre fermer une route effectivement quand on peut prévoir une manifestation ou prendre des mesures, on dira, pour la sécurité, donc des mesures ponctuelles, justement pour éviter peut-être les embouteillages ou d'autres problèmes, d'accidents parce qu'il y a des gens qui sont avinés, puis qui prennent quand même le volant, j'imagine, quelque chose, mais, enfin voilà. Ce n'est pas tout à fait la même situation.

A présent, moi, je peux vivre avec un mois, simplement, je vous donne le retour de ma cheffe de service, qui a l'habitude de faire, justement ces dossiers ou autres. Allons-y avec un mois, on verra bien, si ça pose problème, comme je l'ai dit tout à l'heure aussi, on pourra toujours changer le règlement.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Très bien, je propose que nous passions au vote.



Donc, si vous refusez la proposition de la commission ad hoc de réduire le délai de préavis de trois à un mois, je vous prie de vous lever.

Y a-t-il des abstentions ?

La proposition de la commission ad hoc pour réduire le délai de préavis de trois à un mois est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Y a-t-il une demande de parole pour les articles 76 à 84 ?

Si ce n'est pas le cas, je clos la discussion de détail pour passer au vote de ce nouveau règlement de police intercommunale des Municipalités de Monthey, Collombey-Muraz, Massongex et Vérossaz tel que défini ce soir.

Je vous rappelle donc que l'acceptation finale se fait à la majorité des 2/3, les modifications sont acceptées définitivement en première lecture si elles obtiennent la majorité des 2/3 des membres présents.

Monsieur Défago.

### **Intervention de M. Sylvain Defago (PDC)**

Merci Madame la Présidente du Conseil général, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,

Au mois de juin dernier, j'avais déposé une motion ici au Conseil général par rapport à la problématique de la mise à ban. Ça faisait suite à une motion qui avait été déposée par le groupe PDC au Grand Conseil, qui demandait en fait donc, très rapidement, au Conseil d'État de proposer des modifications légales permettant de faire intervenir immédiatement la police locale ou le juge de commune pour faire évacuer des véhicules parkés sans droits sur des emplacements privés.

Donc, on avait eu une réponse du Conseil d'État, qui nous avait dit en conclusion : « s'agissant d'un domaine de compétences des communes et des polices municipales, il est proposé de faire régler cette question dans les règlements de police ». Donc, ils avaient refusé la motion en disant qu'elle était de compétence communale.

J'ai donc déposé cette motion au mois de juin, au mois de juillet j'ai donc envoyé ces textes de motion à Monsieur Contat et à Madame la commandante Grau, et celle-ci m'a répondu, je cite : « actuellement, nous n'avons rien, en effet, dans le règlement de police, qui nous permette d'agir sur le domaine privé dans le cadre d'une mise à ban. Cette procédure est, en effet, plus récente que notre base légale. Ce point est cependant réglé dans le projet de nouveau règlement de police qui a été soumis au Conseil municipal en début d'été et qui sera soumis au Conseil général dans les prochaines séances ». Voilà, la réponse que j'avais obtenue, donc je n'ai pas vu en fait dans le nouveau règlement, la problématique de cette mise à ban. On m'a donné une explication, mais je ne suis pas trop convaincu car on m'a dit que ce n'était pas de la compétence communale. Mais le Conseil d'État a dit que c'était de la compétence communale, donc est-ce que vous pouvez me donner une explication par rapport à cela ? Merci.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Défago. Monsieur Contat.

### **Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Il faut que je cherche car elle m'a aussi donné la même réponse.



**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Monsieur Contat, le temps que vous cherchiez, je propose une intervention de séance de cinq minutes.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Bien, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, nous allons reprendre. Monsieur Contat.

**Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Merci Madame la Présidente, donc j'ai appelé ma cheffe de service au secours parce qu'elle a quand même plus l'habitude que moi d'appliquer le règlement et effectivement, elle m'a expliqué que la procédure de mise à ban, enfin toutes les procédures n'ont pas chacune leur article propre. En l'occurrence, la procédure de mise à ban découle de l'article 55 alinéa 1, que vous pouvez lire là mais que je vais quand même vous lire pour ceux qui sont peut-être un peu au fond et qui arriveraient pas bien à lire : « La police est chargée, dans le cadre de ses compétences, de faire respecter les dispositions légales en matière de circulation routière, notamment celles sur le stationnement de véhicules, sur le domaine public... » et ça, ça a été rajouté par rapport à avant : « ...ainsi que sur les places de parc privées dûment homologuées ». Donc voilà, en fait, la procédure de mise à ban. Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Contat.

Monsieur Défago, tout en ordre ? Très bien.

Je clos ici la discussion de détail.

Monsieur Donnet-Descartes a dû partir, nous sommes donc à nouveau 53 présents. Nous allons passer au vote de ce nouveau règlement de police intercommunale des Municipalités de Monthey, Collombey-Muraz, Massongex et Vérossaz, tel que défini ce soir. Je vous rappelle donc que l'acceptation finale se fait à la majorité des 2/3. Les modifications sont acceptées définitivement en première lecture, si elles obtiennent la majorité des 2/3 des membres présents. Nous sommes donc 53 Conseillers présents, la majorité des 2/3 s'élève à 36.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous acceptez le nouveau règlement de police intercommunal tel qu'amendé ce soir, je vous demande de vous lever.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Ce règlement est accepté en première lecture par 48 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

**5. Modification partielle du plan de zone aux "Mangettes" - étang de la STEP zone de protection nature**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**



Nous passons au point 5 de l'ordre du jour : modification partielle du plan de zone au « Mangettes » - étang de la STEP zone de protection nature.

Concernant ce point, nous avons reçu un message du Conseil municipal daté du 25 octobre 2019 en même temps que la convocation pour la séance de ce soir. La commission Édilité et Urbanisme a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux et j'en profite pour la remercier pour son travail.

Messieurs les chefs de groupe j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière.  
Monsieur Bellwald.

#### **Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)**

Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Le groupe PLR accepte la modification demandée et se réjouit de voir que les entreprises du site chimique prennent leur responsabilité pour dépolluer les sites qui peuvent devenir des réserves écologiques.

Je vous remercie pour votre attention.

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Bellwald. Monsieur Woeffray.

#### **Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)**

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues,

La création d'une zone de protection de la nature d'importance communale au lieu-dit « Mangettes » s'inscrit dans le projet de terminal rail / route en remplacement d'une zone de même affectation dans le périmètre du futur hub de transbordement. La nouvelle parcelle nous paraît judicieusement choisie puisqu'elle a fait et fait encore l'objet d'assainissements dans le cadre de la mise en conformité des sites pollués aux abords du site chimique. Une fois cette dernière dépolluée, quoi de plus normal que de la rendre à la nature en quelque sorte.

Vous l'aurez compris, le groupe DC suit les conclusions de la commission Édilité et Urbanisme et accepte la modification partielle du PAZ proposée ainsi que l'insertion du cahier des charge PN19 au RCCZ.

Merci de votre attention.

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Woeffray. Monsieur Borgeaud.

#### **Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)**

Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs du public, chères et chers collègues,

Parlons peu, parlons bien. L'affectation d'une partie de cette parcelle en zone de protection de la nature est la conséquence logique de la révision partielle du plan d'affectation de zone au lieu-dit « Tardys », et vous ne serez pas étonnés d'apprendre que notre groupe a à cœur que ce type de compensation se fasse de manière correcte, afin de garantir une politique environnementale conséquente sur



l'ensemble du territoire de la commune, pour le bien-être de la biodiversité de notre région. Cette nouvelle zone ainsi affectée nous fait donc plaisir, et nous remercions le Conseil municipal pour cette décision fort sage.

A noter que notre groupe salue également le développement global de cette zone, autrefois considérée comme hautement polluée, et aujourd'hui prête à être affectée en zone de protection de la nature. Un joli développement qui, nous l'espérons, se confirmera bientôt !

Notre groupe accepte l'entrée en matière et la modification du PAZ ainsi que l'insertion d'un cahier des charges nature au règlement communal des constructions et des zones. Merci

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Borgeaud. Monsieur Raboud.

**Intervention de M. Damien Raboud (APM)**

Le groupe APM entre en matière, bien sûr, sur ce sujet. On ne va pas prolonger les propos justes de mes trois préopinants. Madame Nancy Multone aura juste une question durant le débat. Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Très bien, merci Monsieur Raboud. Monsieur Calamo.

**Intervention de M. Joseph Calamo, Président de la Commission Édilité et Urbanisme**

Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, estimés collègues,  
Cette modification partielle du plan d'affectation de zones au lieu-dit « Mangettes » nous avait déjà été mentionnée, lors de la modification du plan de zones en relation avec la future réalisation du terminal combiné rail / route, à l'entrée sud du site chimique et sur laquelle le Conseil général s'était prononcé en juin dernier.

Il s'agit donc d'une suite logique, d'une compensation écologique qui se réalisera par l'affectation d'une parcelle d'un peu plus 34'000m<sup>2</sup> à proximité du Rhône en zone de protection de la nature destinée à l'épanouissement de la biodiversité et favorisant le développement des espèces animales et végétales.

Ce sujet n'a évidemment pas provoqué un long débat au sein de notre commission, tellement, et vous l'imaginez bien, il suscite un large consensus. C'est donc à l'unanimité que la commission Édilité et Urbanisme vous invite à accepter cet objet. Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Calamo.

La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ? Monsieur Cottet.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**



Merci très rapidement, c'est la suite chronologique d'un travail que vous avez déjà fait ici, le 17 juin dernier, puisque vous aviez, à ce moment-là, ratifié la modification du PAZ. Ce soir, vous allez affecter en fait cette fameuse parcelle. C'est un projet, ça a été dit, qui est remarquable et ambitieux ces 34'000m<sup>2</sup>, plus de trois hectares, je ne sais pas s'il y a beaucoup d'équivalent par les temps qui courent, dans des zones industrielles donc « on sacrifie » une zone d'intérêt général et industriel pour la protection de la nature. Elle remplit les trois conditions qui sont exigées pour les modifications partielles des PAZ, donc l'intérêt public, l'urgence et puis, la portée limitée.

Entre temps, ça a été mis, vous l'avez suivi, à l'enquête publique, il n'y a pas eu d'opposition pendant cette durée-là.

Donc, effectivement, je vous recommande de suivre les conclusions de la commission Édilité et Urbanisme et puis, sachez également que demain matin, à 10 heures, il y a le WWF qui viendra parapher la convention dont il est fait allusion dans cette proposition et puis, ils vont retirer leur opposition, comme ils s'y étaient engagé, donc tout va dans le bon sens. Et voilà pour ces dernières informations.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Cottet. Madame Multone.

### **Intervention de Mme Nancy Multone (APM)**

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers Municipaux, chers collègues, Je ne vais pas m'opposer à ce projet mais j'avais quand même une question.

Qui nous oblige aujourd'hui à devoir déclasser 34'000m<sup>2</sup> de terrains communaux, au lieu-dit « Mangettes », suite à une opposition du WWF, qui demande de compenser la perte de zone de protection de la nature de 8'000m<sup>2</sup> pour pouvoir réaliser le terminal rail / route ?

Sachant que la commune est actionnaire de 51% dans cette société Terminal rail / route, combien de mètres carrés de terrain, propriété du site chimique, seront également déclassés ? L'effort consenti est-il bien proportionné entre les deux partenaires ? Et quel est l'impact financier ?

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Madame Multone.

Monsieur le Président, juste avant de vous donner la parole, j'aimerais juste terminer le vote sur l'entrée en matière.

Donc, y a-t-il des oppositions à cette entrée en matière ? Des abstentions ?

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Madame la Présidente.

Madame Multone, donc effectivement, rien ne nous oblige de changer cette zone, en zone nature. Il nous paraissait, à vous entendre, qu'il était assez logique, au vu du développement que nous avons eu ces derniers mois, ces dernières années, par rapport à ce site de le classer en zone nature. Évidemment, vous avez le WWF qui nous fait la proposition de lever non seulement l'opposition au terminal, mais surtout



à l'aménagement de la Vièze, qui est un dossier qui traîne depuis plus de vingt ans et je pense que ce dossier est aussi urgent, entre autres, que le terminal. Donc, évidemment, c'était un accord assez logique et pour nous de la même manière, semble-t-il que, ce soir, ça devrait passer assez facilement, autour de la table du Conseil municipal, nous avons estimé que cette zone qui est certes actuellement en zone d'intérêt public, mais on voit mal construire un terrain de foot où je ne sais quelles structures publiques, on a estimé qu'il n'y avait pas d'opposition, en ce qui nous concerne à accepter la proposition du WWF. En rappelant également que l'on règle le problème des 8'000m<sup>2</sup> de compensation nature pour le terminal et l'aménagement de la Vièze. Donc, ce n'était pas une obligation pour répondre à votre question, mais c'était une volonté de la commune de Monthey, du Conseil municipal et on souhaite que vous puissiez suivre dans cette direction.

Par rapport à l'implication du terminal, c'est effectivement des discussions que l'on a avec le site chimique, qui participe pleinement à la réalisation de ce terminal et on ne peut que s'en réjouir, puisqu'on sait, qu'en d'autres termes, le site pourrait très bien dire : « nous, le terminal, où il est maintenant, Bertschi va très bien, on souhaite qu'il reste là ».

Je crois que c'est la volonté de la commune de faire déplacer ce terminal donc c'est win-win, je dirais, et pour revenir à ce terrain, c'était assez facile de la part de la commune d'acquiescer à la demande du WWF.

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Le Président. Madame Multone souhaitez-vous réagir ?

#### **Intervention de Mme Nancy Multone (APM)**

J'avais encore juste demandé l'impact financier ? Enfin, pas au chiffre près.

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Monsieur le Président.

#### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Nous n'avons pas du tout chiffré l'impact financier, parce que d'une zone d'intérêt public, c'est en réalité un trou actuellement qu'il faudrait réaménager, il faudrait déterminer quelles structures publiques nous souhaiterions mettre à cet emplacement. Est-ce que ça serait un agrandissement de la STEP actuelle ? Ce qui n'est pas prévu puisqu'il y a un projet d'agrandissement, mais sur d'autres parcelles annexes ou contiguës à la STEP actuelle. Donc, il eut fallu chiffrer, d'abord savoir ce qu'on fait de ce terrain. Ensuite, chiffrer l'aménagement ce qui ne serait pas simple à chiffrer et à réaliser, donc non, je ne peux pas répondre clairement à votre question, ça n'a pas été fait donc il m'est impossible de vous dire l'impact financier d'un tel changement de zone. Évidemment, quand on passe d'une zone d'intérêt public en zone nature, le prix au m<sup>2</sup>, proprement dit, a changé.

On parle de, pour vous donner un exemple, typiquement le terminal qui sera en zone d'intérêt public, la société du terminal a racheté les parcelles à des privés à 60 CHF/m<sup>2</sup>. La zone sportive, on achète à 60 CHF/m<sup>2</sup>, donc c'est à peu près 60 CHF/m<sup>2</sup>.

Or, une zone nature, on enlève quelques zéros puisqu'on est plus proche des 0.60CHF/m<sup>2</sup> que des 60 CHF bien évidemment



Donc, vous faites x30'000m<sup>2</sup> et vous avez le résultat, c'est un choix politique, on est bien conscient.

Maintenant, on a estimé que, d'un point de vue factuel, par rapport à cet emplacement, cette perte, si on devait vous suivre dans cette réflexion, qui à ce moment-là serait importante et tout à fait justifiée vu l'emplacement. Je rappelle qu'une remise en état dans une zone d'intérêt public de cette parcelle aurait un coût également important pour la collectivité monthaysanne.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. La parole est toujours au Conseil général.

Y a-t-il une autre demande d'intervention ?

Je vais donc clore la discussion de détail et passer au vote. Là encore, l'acceptation finale se fait en principe en deux lectures. Les modifications sont acceptées définitivement en première lecture si elles obtiennent la majorité des 2/3 des membres présents. Nous sommes 53 conseillers présents, la majorité des 2/3 s'élève donc à 36 membres.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous acceptez la modification partielle du plan de zones aux « Mangettes », je vous demande de vous lever.

Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des oppositions ?

Très bien, alors la modification du plan de zones aux « Mangettes » est acceptée en première lecture à l'unanimité des membres présents.

## **6. Modification du plan de zone au "Freney" - FAMSA projet Freney III**

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Nous passons au point 6 de l'ordre du jour : modification partielle du plan de zone au « Freney » - FAMSA projet Freney III.

Concernant ce point, nous avons reçu un message du Conseil municipal daté du 30 octobre 2019 en même temps que la convocation pour la séance de ce soir.

La commission Édilité et Urbanisme a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux et nous la remercions pour son travail.

Messieurs les chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Woeffray.

### **Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)**

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Le groupe DC a pris connaissance de la présente demande et débattu longuement à son sujet. La thématique est sensible et comme on a pu le constater ces derniers mois, elle divise l'opinion.

Les garanties données par l'entreprise FAMSA quant à l'extension de la carrière sur le site « Freney III » et les nuisances qu'elle engendrera dans le voisinage, nous paraissent suffisantes. De plus, nous avons conscience de la qualité de la roche présente dans cette carrière et du besoin avéré au niveau national tant pour le réseau ferré que routier, le volet agrandissement du dossier a fait l'unanimité au sein de notre groupe.



La création de décharges, et surtout l'introduction d'une décharge de type D a soulevé quelques interrogations. Si le projet, donne, lui aussi des garanties sur la qualité de la réalisation, notre débat s'est porté sur une dimension plus régionaliste à savoir qu'aujourd'hui les nuisances dues à l'incinération des déchets sont déjà supportées par la population montheyenne, que les scories qui sont générées sont mises en décharge à St-Triphon ou au Bouveret par exemple, alors que le rayon d'action de la SATOM est bien plus large, doit-on encore subir les effets de cet entreposage ? Nous sommes arrivés à la conclusion que nous devons nous montrer responsables de nos déchets et ce, du début à la fin de leur cycle. Fort de cela, nous accepterons aussi la partie « décharge » du projet.

Nous tenons à remercier la commission Édilité et Urbanisme pour son travail et nous rallions aux conclusions de son rapport.

Merci de votre écoute.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Woeffray. Monsieur Bellwald.

### **Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)**

Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

La question qui nous est posée ce soir est ardue et a nécessité de nombreuses réflexions. Nous avons pu nous appuyer sur les documents reçus par la commune, des présentations des principaux concernés, que cela soit de l'entreprise FAMSA ou les opposants et finalement, nous pouvons compter sur l'analyse de détail de la commission. Nous remercions la commission ainsi que toutes les personnes concernées pour leur engagement et les dialogues qui ont permis à notre groupe de se forger un avis.

Les opposants ont soulevé des points intéressants et nous n'avons pas été insensibles à leurs arguments. Notons que la dépréciation des terrains alentour ne nous enchante pas, tout comme la création en soit d'une décharge. Il est certain que personne ne se réjouit de la création d'une décharge, pourtant nous en avons besoin et il est de la responsabilité de chacun d'assumer la production des déchets et son stockage. Il s'avère que nous avons la possibilité, sur notre territoire, d'utiliser les cavités laissées par les carrières pour entreposer ces matériaux dans des conditions qui devront être celles des lois qui régissent notre pays. Concernant les inquiétudes environnementales, nous nous rassurons avec les obligations légales pour ce type de décharge et resterons attentif à leur application.

Concernant l'extension de la carrière, à l'heure de Rhône 3 et au vu des besoins des CFF, il est important de permettre l'exploitation de cette matière première locale.

Nous considérons donc que ce projet est un mal nécessaire pour notre région et pour l'infrastructure de notre canton et de notre pays. Cependant, la question de la couverture des risques nous interpelle. Si un problème devait survenir, si l'entreprise devait fermer pour X ou Y raisons, qui devrait assumer la remise en état ou d'éventuels dommages ? Nous avons connu une situation délicate avec la Raffinerie et chargeons le Conseil municipal de traiter cette question avec les autorités cantonales et la FAMSA.

Pour conclure, l'objectif du projet, comme indiqué dans le message de la Municipalité, est de permettre l'activité économique de FAMSA, donc de créer des emplois et payer des impôts directs et indirects à notre commune ; de permettre à FAMSA de fournir



en grès durs autant les CFF que Rhône 3 pour les enrochements, d'utiliser une infrastructure de transport des matériaux intelligente et de stocker des déchets de type A, B et D dans les excavations qui seront comblées pour retrouver leur topographie initiale.

Compte tenu de tous ces éléments, le groupe PLR accepte le projet tel que présenté tout en gardant une certaine retenue sur la couverture des risques.

Je vous remercie pour votre attention.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Bellwald. Monsieur Borgeaud.

### **Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)**

Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs du public, chères et chers collègues,

Le groupe Alliance de Gauche s'est penché avec intérêt sur le projet de modification partielle du PAZ, du RCCZ et du cahier des charges PAD no 9. Il a notamment été attentif aux nombreux recours déposés, ainsi qu'à plusieurs critiques émanant de personnes concernées directement ou indirectement par ce projet titanesque.

En effet, plusieurs éléments ont ainsi soulevé les critiques de notre groupe :

Premièrement, à notre connaissance, aucune convention n'existe entre FAMSA et la Commune de Monthey pour un éventuel retour bénéfique à terme pour notre ville, contrairement à ce qui semble être le cas à Massongex, selon un article paru récemment dans le Régional. Certes, les emplois amenés à être créés sur le site peuvent être prometteurs, mais exploiter une décharge de telle envergure va assurément entraîner un certain revenu, dont une partie pourrait être utilisée pour garantir un fond de compensation écologique. Un tel fond, géré par la commune, aurait été une bonne idée pour notre groupe. Nous avons de la peine à accepter de telles conditions. Mais peut-être vais-je trouver une juste contradiction dans les propos de la Municipalité, que je me réjouis d'entendre.

Ensuite, notre région endosse, via ce projet, une responsabilité de taille d'un point de vue géographique. Nombre des déchets amenés à être transportés sur place si ce projet devait voir le jour étaient traités ailleurs jusqu'à maintenant, et si nous ne voulons pas nous défaire de nos responsabilités, cette modification des clés de répartitions, si l'on peut dire, nous semble quelque peu disproportionnée pour notre cité.

Finalement, et sans grande surprise j'imagine, les déchets D. Les volumes amenés à être entreposés sur le lieu du projet sont énormes, et leurs incidences potentielles (bien que présentées comme largement contrôlables par l'entreprise responsable) auraient un impact grave sur la qualité de vie de notre région. Les nombreuses oppositions reçues témoignent du souci de la population face à de telles problématiques, signale que notre groupe a entendu. Notons que selon le projet, l'entreposage des déchets de type D ne devrait débuter qu'à l'horizon 2037, et nous peinons à comprendre les raisons qui poussent une collectivité publique à donner carte blanche sur si long terme pour un tel projet.

C'est ce dernier aspect qui a convaincu notre groupe de proposer un amendement au projet discuté ce soir.

Vous l'entendrez tout à l'heure, nous souhaiterions repousser la décision sur les déchets de type D, que nous jugeons prématurée. A notre sens, d'autres manières existent de traiter ces déchets là où ils sont produits, et nous devrions encourager la



recherche et le développement en la matière, plutôt que de faire de nos montagnes un gigantesque stockage.

Notre groupe accepte cependant l'entrée en matière, et proposera comme annoncé un amendement à la modification prévue du RCCZ via son article 130. En cas de refus, notre groupe se réserve le droit de refuser les modifications soumises ce soir à notre plénum. Je vous remercie.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Borgeaud. Madame Contat.

### **Intervention de Mme Céline Contat (APM)**

Maman de trois enfants, je comprends les inquiétudes des opposants relatives aux déchets, D surtout. Quand on voit ce qui se passe dans le Haut-Valais et le peu de sérieux avec lequel le dossier a été suivi par l'État du Valais, on peut, bien entendu, se poser des questions. Cependant, ayant fait le déplacement à la carrière avec certains de mes collègues de ce plénum, j'ai pu obtenir une grande partie des réponses quant à la gestion de ce nouveau projet et j'ai pu me rendre compte du sérieux avec lequel le dossier a été étudié et sera développé concrètement.

De plus, l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets OLED, règlemente de manière stricte les concentrations admissibles pour les différentes substances présentes dans ces déchets.

Les règles d'étanchéification de la décharge sont donc strictes et précises. Il est à relever d'autres points très importants tels que des mesures compensatoires : comme par exemple, l'aménagement d'un biotope didactique pour les promeneurs et les écoles, la restauration d'une ancienne châtaigneraie, la création d'un sentier de randonnée d'une boucle de 3 kilomètres.

La surface exploitée restera globalement la même qu'aujourd'hui, puisque l'extension sera, au fur et à mesure, remplacée par de la forêt et des pâturages sur d'autres zones remblayées. Des mesures techniques pour que l'impact écologique soit minime comme par exemple des déchets acheminés par des tapis roulants, fermés ou alors des transporteurs locaux, lorsque cela n'est pas possible. La mise en place de bassins étanches sur un soubassement rocheux permettant une stabilité face aux séismes ou autres imprévus géologiques, et une analyse approfondie qui a permis d'écartier le risque lié au radon. Des mesures de suivi et de transparence avec la mise en place d'un groupe de représentants de la population, dédié à la surveillance, la pose de capteurs supplémentaires aux abords des habitations, une solution de réduction des ébranlements par ménage pour une valeur-seuil qui est déjà inférieure de plus de la moitié de la norme suisse.

En conclusion, le concept mis en place FAMSA est basé sur une réflexion éthique et morale, à savoir que nous ne pouvons consommer à outrance et partir de l'idée que ce sont les autres qui récupérons nos déchets, avec tous les surcoûts liés aux exportations à l'étranger.

De plus, nous devons tenir compte du fait que la commune de Massongex, la plus impactée, a soutenu le projet. Une partie de notre groupe soutiendra donc ce projet.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Madame Contat. Monsieur Calamo.



### **Intervention de M. Joseph Calamo, Président de la Commission Édilité et Urbanisme**

C'est bizarre, ce soir, j'ai préféré éviter de boire de l'eau gazeuse.

Madame la Présidente, Monsieur le Président du Conseil municipal, Messieurs les Municipaux, estimés collègues du Conseil général,

Nous arrivons ce soir dans un moment crucial, avec ce vote sur la modification partielle d'un plan de zone sur le coteau de Choëx, car s'il existe plusieurs sujets sensibles qui auront occupé notre législatif durant cette législature 2017-2020, indéniablement, ce projet d'extension de la carrière des Freneys, avec création d'une décharge, en fait partie.

Mes chers amis, c'est avec calme et sérénité que je m'adresse à vous ce soir, mais je ne vous cacherai pas que je ressens une certaine amertume, mais aussi une certaine inquiétude, à l'instant où je vous parle, car il est affligeant de lire sur un réseau social et ailleurs des commentaires désobligeants, dénigrants et catastrophistes, qui vont jusqu'à affirmer que dans ce dossier, les autorités montheyennes et massongeroudes, et les élus qui soutiennent ce projet, seraient inconscients et à côté de la plaque. C'est ainsi que tout récemment, une citoyenne montheyenne a osé affirmer que voter oui signifie, je cite, « donner un blanc-seing à FAMSA pour continuer à détruire un patrimoine naturel exceptionnel et hypothéquer l'avenir de tous les habitants de la région, pour des générations, en acceptant d'accueillir des déchets toxiques qu'il est prévu de stocker en altitude ». Fin de citation.

Comme cela a été révélé dans la presse ainsi que dans notre rapport, la commission Édilité et Urbanisme a auditionné deux responsables de l'entreprise FAMSA ainsi que deux représentants du comité citoyen d'opposition, le 7 novembre dernier. Par cette démarche, il s'agissait surtout de voir si des compromis étaient possibles entre les deux parties. Nos invités ont pu exposer leurs arguments de manière équitable et exhaustive, et même si la commission que j'ai l'honneur de présider a finalement approuvé cet objet le 19 novembre dernier, elle s'est montrée sensible et compréhensive quant aux problématiques et aux inquiétudes soulevées par les opposants.

Les principales craintes formulées par les opposants figurent dans notre rapport de commission, mais si vous me le permettez, Madame la Présidente, je tiens à rappeler certains points, et apporter quelques éclaircissements, car tout cela me semble important dans le contexte actuel, et aussi, et une fois n'est pas coutume, à l'attention du public présent.

S'agissant des craintes de pollution des eaux liées à la décharge, les exigences légales sur les étanchéités de décharge, avec une étanchéité de quatre couches successives dans le cas présents et conformément à l'Ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets, sont des exigences si strictes que les atteintes à l'environnement sont pratiquement exclues.

Et toujours par rapport à l'eau, mais s'agissant de l'extension de la carrière, des garanties ont été apportées, grâce à des analyses hydrologiques particulièrement poussées, selon lesquelles le risque de tarissement des sources est très faible.

S'agissant de la pollution de l'air par les poussières, la loi impose de ne pas dépasser une certaine valeur, et si cette valeur était dépassée, l'entreprise serait légalement obligée de prendre des mesures afin de respecter cette norme, pour pouvoir poursuivre l'exploitation, par exemple avec des pulvérisateurs à eau.

S'agissant de la pollution sonore, l'Ordonnance fédérale de protection contre le bruit, n'exige pas qu'une installation soit inaudible, mais il s'agit d'une ordonnance stricte. Si l'extension de la carrière avait lieu, le Service cantonal de l'environnement serait



chargé de veiller au grain concernant les garanties de bruits non excessifs, et il est à noter que les activités de carrière aux Freneys ont lieu en journée, et sauf de très rares exceptions, jamais le week-end. S'agissant des vibrations dues aux explosions, des analyses poussées révèlent que des dégâts aux bâtiments sont très peu probables. Mais si ce genre de dégât devait se produire, l'entreprise s'engage à en assumer l'entière responsabilité, à travers une couverture financière nécessaire aux éventuelles réparations, voire reconstructions. FAMSA est du reste assurée en responsabilité civile à hauteur de 30 millions de francs par cas.

S'agissant du gaz radon, qui est un gaz radioactif pouvant provoquer un cancer des poumons, les études menées par un bureau spécialisé ont permis de démontrer que les émissions de ce gaz dues aux activités de la carrière ne sont pas dangereuses pour les habitations environnantes, et cette conclusion a même rassuré les opposants eux-mêmes, qui ont ainsi écarté cette crainte.

De plus, l'entreprise s'engage à assurer le déplacement de la faune à travers des corridors de transit, qui sont des chemins sous les tapis roulants.

Et enfin, je me permets de relever, parce que ce n'est pas du tout un détail anodin, que deux associations écologistes notoires, le WWF et Pro Natura, qui sont et vous le savez bien, des organisations réputées pour le sérieux de leurs préoccupations et de leurs engagements en faveur du milieu naturel, de la faune et de la flore, ont donné leur accord à ce projet, après que l'entreprise FAMSA s'est engagée dans des compensations environnementales. A ce propos, j'ai appris selon deux sources concordantes que lors de la séance d'information qui s'est tenue à Massongex en novembre dernier, Madame Marie-Thérèse Sangra, secrétaire régional du WWF Valais, a pris la parole en affirmant avoir confiance en FAMSA, car cela fait 20 ans que cette entreprise réalise des projets de compensation écologiques tenant strictement ses engagements, voire les dépassant. Au cours de cette même prise de parole, Madame Marie-Thérèse Sangra ajouta que selon elle, ce projet Freney III est d'intérêt public, au-delà de la production du ballast pour les chemins de fer et des gravillons durs pour les routes, et que nous devons prendre nos responsabilités, en tant que citoyens, pour toute la chaîne des déchets que nous produisons.

Pour les nombreuses raisons que je viens de vous citer, mais je pourrais aussi vous en citer d'autres, il faut bien comprendre, Mesdames, Messieurs, estimés collègues, et représentants du public, que le soutien de notre commission à ce projet, ce n'est pas du tout un blanc-seing pour l'entreprise FAMSA, qui est tenue, et qui restera tenue, à respecter des normes strictes, et qui devra impérativement assurer le suivi de ses engagements et son souci de la transparence.

Ainsi, par six voix pour et une voix contre, la Commission Édilité et Urbanisme vous invite à approuver la modification du Plan d'affectation des zones, du Règlement communal des constructions et des zones et du Plan d'aménagement détaillé « Famsa, Carrière secteur Ilettes – Champ-Bernard-Freneys, secteur Freneys III ».

Et pour terminer, si le Conseil général accepte ce soir l'objet qui lui est soumis, j'invite les sceptiques et les récalcitrants à s'intéresser de très près, ou peut-être même à adhérer, au groupe de représentants de la population dédié à la surveillance des activités de FAMSA SA.

En espérant ne pas vous avoir paru trop long, je vous remercie toutes et tous de votre attention.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Calamo. La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ? Monsieur Délitroz.



**Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments**

Merci Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues.

A écouter les entrées en matière des différents groupes et des chefs de groupe, on voit que si on résume un petit peu, on n'est pas tout à fait dans l'enthousiasme, mais on parle souvent de responsabilité et je crois que c'est aussi dans cet esprit-là que le Conseil municipal vous a proposé d'accepter ce projet.

J'ai quelques remarques par rapport aux choses qui ont été dites.

Monsieur Woeffray dit que les garanties de FAMSA sont suffisantes, c'est également ce qui nous a semblé. Et puis, Monsieur Bellwald parle d'un mal nécessaire, on est un petit peu toujours dans cette même idée, que ça n'enthousiasme pas, comme l'a dit aussi Madame Contat. Qui couvrent les risques ? On va aller regarder ça avec le canton pour en discuter, je n'ai pas de réponse exacte là maintenant, mais comme vous l'avez proposé, on va aller voir.

Et puis, Monsieur Borgeaud, vous parlez d'une convention avec Massongex et pas avec nous, vous parlez aussi de l'intérêt de créer un fonds de revitalisation, chose que personnellement, je trouve que c'est de très bonnes propositions, mais c'est vrai que ça n'a pas été discuté dans le cadre du Conseil municipal. A voir ce qu'on va faire avec ces propositions, je ne sais pas si vous allez voter là-dessus. De même pour l'idée des déchets D qui n'arriveront qu'en 2037 et c'est vraiment quelque chose dont nous n'avons pas discuté au Conseil municipal. Donc voilà, Monsieur Calamo, j'ai gardé de votre discours cette idée de prendre nos responsabilités, c'est ce que le Conseil municipal vous propose aujourd'hui. Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Délitroz.

Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière avant de passer à la discussion de détail.

Y a-t-il des oppositions à cette entrée en matière ? Des abstentions ?

L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité des membres présents.

Nous passons maintenant à la discussion de détail.

Y a-t-il une demande de prise de parole dans la salle ? Monsieur Cutruzzolà.

**Intervention de M. Giovanni Cutruzzolà (ADG)**

Madame la Présidente, Monsieur les Conseillers communaux, chères et chers collègues,

En préambule avant de présenter mon amendement, j'aimerais quand même souligner l'intervention de Monsieur Calamo, parce que c'est 23h00, il a cru nécessaire et utile de refaire la présentation que FAMSA nous avait fait au dernier conseil du mois d'octobre. J'aurais quand même apprécié que son intervention soit complète. La commission a quand même voté ma proposition d'amendement, ça n'a pas été à l'unanimité, mais il y a eu quatre qui l'ont refusée, deux qui l'ont soutenue, et il y en a un qui s'est abstenu. Monsieur Calamo, lorsqu'on préside une commission, on est honnête jusqu'au bout. Je le regrette quand même et je voulais le souligner. Maintenant, je passe à mon amendement, au nom du groupe ADG, je parle de la modification partielle du plan de zones au « Freney » - FAMSA Freney III, modification du règlement communal des constructions des zones, article 130 alinéa



1. L'article 130 alinéa 1, zones d'extraction et des dépôts de matériaux, proposition : supprimer « et D ». L'article 130 alinéa 1 est modifié comme suit : « Cette zone comprend des terrains affectés à l'exploitation ou au dépôt de matériaux. Elle permet aussi l'aménagement de décharges avec compartiments de types A et B, sur les secteurs où l'extraction des matériaux est achevée. »

Étant donné que ni le message du Conseil municipal, ni les rapports d'impact OAT et RIE ne portent à la connaissance du Conseil général le détail des valeurs limites admises et les contrôles imposés dans une décharge de type D.

Étant donné que le volume minimal requis pour obtenir l'autorisation d'exploiter n'est mentionné nulle part.

Étant donné la mise en lumière de graves épisodes de pollution en Valais liés à des décharges de déchets toxiques.

Étant donné que le dossier de modification du PAD FAMSA mentionne à l'art.17 point 10 que l'exploitation de la décharge de type A-B-D sur Freney III sud est planifiée pour la période 2037 à 2057.

Il s'avère qu'un principe de précaution doit prévaloir lorsque les effets à long terme de l'exploitation d'une décharge de type D ne sont pas totalement maîtrisés, notamment en raison des risques potentiels pour la santé de la population. Je me réfère ici à la déclaration de M. Riccardo, directeur FAMSA, lors de la présentation de son projet le 7 novembre dernier à la commission Édilité et Urbanisme, où il affirmait que le risque zéro n'existe pas. Cette décharge de type D devra stocker des produits tels que des mâchefers, des résidus contenant du plomb, de l'arsenic, du chrome total ou du benzène entre autres.

En raison d'une étude révélée par l'émission Couleur locale du 17.11.2005 qui dit en substance ceci : « depuis le 1er janvier 1989, le Registre valaisan des tumeurs enregistre l'incidence de tous les types de tumeurs dans la population du canton du Valais ». Cette étude s'est étendue sur les années d'observation comprises entre 1989 et 2000 et permet de connaître de manière plus détaillée la répartition géographique des cancers en Valais.

Dans notre canton, la maladie cancéreuse, toutes localisations confondues, était la plus fréquente dans le Bas-Valais, le district de Martigny étant le plus touché chez les hommes et celui de Monthey chez les femmes. Dans le Bas-Valais, trois cancers avaient des taux d'incidence supérieurs à la moyenne cantonale. A ce stade, avec les données disponibles, il n'est pas possible d'expliquer les variations observées du cancer entre les régions, et en particulier, pourquoi le Bas-Valais est le plus touché. Ces données devraient inciter le Conseil général à voter l'amendement présenté ce soir et délivrer ainsi un message clair à la population, que la santé et l'environnement sont des sujets pris très au sérieux par ce Conseil. Je rappelle que l'exploitation de la décharge de type D ne débutera pas avant 2037. Il nous paraît judicieux d'utiliser cette période de latence pour réfléchir aux dangers potentiels et éventuellement profiter de l'évolution des connaissances en matière de toxicité des déchets avant de prendre une décision définitive.

En conclusion, je dirais que l'économie reste un souci pour nous, mais moins important que la santé de notre population. J'invite les Conseillers généraux à prendre leurs responsabilités et à accepter cet amendement, soit :

L'article 130, alinéa 1 est modifié comme suit : « Cette zone comprend des terrains affectés à l'exploitation ou au dépôt de matériaux. Elle permet aussi l'aménagement de décharges avec compartiments de types A et B, sur les secteurs où l'extraction des matériaux est achevée. »

Merci de votre attention.



**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Cutruzzolà. Madame Multone.

**Intervention de Mme Nancy Multone (APM)**

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers Généraux, chers collègues,  
Tout d'abord je tiens à remercier les auteurs des rapports qui nous ont fourni des documents nous permettant de travailler sur un projet sensible avec un maximum d'éléments. Nous disons : oui à l'extension de la carrière. Oui pour la décharge de terres et autres matériaux propres. Mais un non solennel à la décharge des déchets de la SATOM, de type D.

On ne crée pas de décharges de matériaux polluants en montagne. Ils doivent rester sous contrôle, pour nous éviter de devoir affronter un jour des conséquences fâcheuses. Monthey a assez donné pour SATOM et pour les communes qui en profitent, sans recevoir le moindre avantage en retour. Nous sollicitons la SATOM et les communes concernées comme l'État du Valais, qu'ils étudient et trouvent une autre solution, pour leurs déchets sales, ailleurs, car les exécutifs communaux concernés, comme l'exécutif cantonal, sont constitués d'élus fort distants, par nature, de l'environnement très local dont nous parlons.

Avec d'autres membres de mon groupe, nous soutenons donc sans réserve l'amendement de M. Cutruzzolà s'opposant à la décharge de déchets de type D.

Merci de votre attention.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Madame Multone.

Y a-t-il une autre demande de prise de parole ?

La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

Très bien, nous allons donc passer au vote sur la proposition. Monsieur Calamo.

**Intervention de M. Joseph Calamo, Président de la Commission Édilité et Urbanisme**

Là, c'est quand même un comble, il y a un amendement qui est déposé, il n'y a personne à la Municipalité qui peut répondre à l'amendement, de dire la position de la Municipalité. Écoutez, moi je n'arrive pas à comprendre. Franchement là, je ne sais pas, je ne sais pas si je suis fatigué mais là je commence vraiment à avoir de la peine à comprendre. Normalement, la Municipalité qui défend un projet, prend la parole quand il y a un amendement pour défendre son point de vue, parce que la Municipalité avait quand même admis les déchets de type D. Là, il n'y a personne qui répond, moi, je ne suis pas Municipal, mais simplement, je me suis renseigné sur les cas de déchets de type D et c'est vrai que le risque 0 n'existe pas.

Moi je crois que ce dossier, vraiment, il est, je dirais, pollué par toutes les polémiques qui animent notre canton, il y a des amalgames qui sont fait avec les sites pollués dans le Haut-Valais.

Il y a aussi eu des problèmes qui ont été soulevés en commission, par les opposants avec une décharge, dans laquelle il y avait des problèmes au niveau de l'étanchéité. L'étanchéité n'avait pas été faite dans les normes légales, conformes, c'est-à-dire qu'il y avait eu des fuites en quelque sorte, au niveau des déchets et donc là il y a eu un problème, il a fallu réassainir la décharge. Il y a eu des problèmes à ce niveau-



là, mais je pense que la législation est très stricte concernant l'étanchéité et moi je suis vraiment convaincu que c'est vrai que le risque 0 n'existe pas, mais c'est quand même intéressant. J'ai quand même pris des renseignements par rapport aux déchets de type D. J'apprends qu'ils sont valorisés dans certains pays, comme par exemple : en France, ils sont valorisés à hauteur de 80%, on les utilise dans les techniques routières. En Allemagne, ils sont valorisés à hauteur de 85%, on les utilise comme matériaux de construction, dans l'utilisation de centre d'enfouissement, etc. Aux Pays-Bas, ils sont valorisés à hauteur de 100%, en sous couche, en techniques routières, en matériaux de construction aussi,

J'apprends que dans beaucoup de pays, ils sont valorisés. Pour la Suisse, c'est un des rares pays en Europe et peut-être même le seul où on se sent obligé de les enfouir. Voilà où se situe le problème. C'est quand même des déchets qui ont été, moi je ne suis pas du tout spécialiste, je ne suis non plus pas Municipal, mais c'est quand même des déchets qui ont été incinérés, qui ont été traités en Suisse allemande.

C'est vrai que le risque 0 n'existe pas, mais je ne pense pas du tout qu'on prend un risque énorme pour l'environnement et pour la santé. J'aimerais juste rappeler que le WWF et Pro Natura qui sont deux organisations écologistes, deux organisations écologistes que j'ai souvent critiquées par le passé, parce que je les trouve, je dirais un petit peu intégristes, eh bien ! Même ces associations-là, écologiste, sont d'accord avec ce principe de décharge de déchets de type D, une fois que l'exploitation de Freney III sera terminée, c'est-à-dire dans une vingtaine d'années. Donc, quand on s'oppose à ces déchets type D, alors que ces deux associations écologistes n'y voient aucun inconvénient, je trouve qu'on est un peu plus royaliste que le roi. Alors maintenant, c'est au Conseil municipal de décider. Je vous remercie.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Calamo. Monsieur Cutruzzolà.

### **Intervention de M. Giovanni Cutruzzolà (ADG)**

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues, Je prends la parole juste pour demander que mon amendement soit voté à bulletin secret. Merci.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Pour un vote à bulletin secret, il faut 1/10 des membres présents, donc que les personnes souhaitant un vote à bulletin secret se lèvent.

Nous allons voter à bulletin secret sur la proposition d'amendement de Monsieur Cutruzzolà, qui porte sur l'article 130 alinéa 1 du règlement communal des constructions et des zones, pour supprimer les déchets de type D.

Les scrutatrices vont passer vous distribuer les petits bulletins blancs. Donc, si vous êtes d'accord avec l'amendement de Monsieur Cutruzzolà qui propose de supprimer les déchets de type D, vous votez oui. Si vous n'êtes pas d'accord, vous votez non. Et si vous vous abstenez, vous ne mettez rien.

L'amendement de Monsieur Cutruzzolà portant sur l'article 130 alinéa 1 du règlement communal des constructions et des zones, pour supprimer les déchets de type D, est refusé par 30 non, 19 oui et 3 abstentions.

La parole est toujours au Conseil général.



La Municipalité souhaite-t-elle encore s'exprimer ?

Si ce n'est pas le cas, je vais clore la discussion de détail pour passer au vote. Je vous rappelle que l'acceptation finale se fait en deux lectures. Les modifications sont acceptées définitivement en première lecture si elles obtiennent la majorité des 2/3 des membres présents. Nous sommes 53 Conseillers présents : la majorité des 2/3 s'élève à 36. Nous allons donc voter.

Madame et Monsieur les Conseillers généraux, si vous acceptez la modification partielle du plan de zone au « Freney » - FAMSA projet Freney III, je vous demande de vous lever.

Si vous refusez la modification du plan de zone, je vous demande de vous lever.

Y a-t-il des abstentions ?

Le plan de zone au « Freney » est accepté en première lecture avec 36 pour, 15 contre, et deux abstentions.

**7. Réponse à la question écrite de M. Johann WOEFFRAY portant sur le double sens cyclable.**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Nous passons au point 7 de l'ordre du jour : réponse à la question écrite de Monsieur Johann Woeffray portant sur le double sens cyclable.

Pour rappel, la question de Monsieur Woeffray a été posée lors de la séance du Conseil général du 21 octobre 2019.

La discussion générale n'est généralement pas ouverte, à moins que le Conseil général en décide autrement par un vote.

La parole est à la Municipalité, Monsieur Contat.

**Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Merci Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, J'ai eu juste deux petites phrases, tout à l'heure, avec Monsieur Woeffray qui m'a dit qu'il était, sauf erreur, content de la réponse qui lui a été donnée.

Je vous passerai donc la lecture de tout ce rapport, mais je vais passer directement à la conclusion, pour vous dire que, enfin je vais vous la lire peut-être ça sera plus simple : « et puis surtout qu'on laisse la porte ouverte bien sûr puisqu'il y a une étude qui est en œuvre actuellement avec le service IME infrastructure, mobilité et environnement, puisqu'on est en train de regarder au niveau de la mobilité douce sur l'ensemble du domaine et spécifiquement après on verra en fonction des endroits, les zones 30 ou les zones 20, enfin surtout les zones 30, pour éventuellement le cas échéant, pouvoir faire effectivement des aménagements qui pourrait permettre aux cyclistes de faire, si on veut bien, du double sens. Mais actuellement, ça n'est pas le cas pour des raisons surtout de sécurité. Donc, on doit vraiment faire tous ces aménagements, si le cas échéant, on pouvait effectivement trouver une possibilité de le faire, mais, actuellement, on doit respecter le sens unique et le sens, je dirais, logique de la circulation, voilà.

S'il y avait d'autres questions, je suis à disposition.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**



Merci Monsieur Contat. Monsieur Woeffray ? Non ? Très bien.

**8. Réponse à la question écrite de M. David PUIPPE portant sur la mise en concurrence des actes notariés.**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Nous passons au point 8 de l'ordre du jour : réponse à la question écrite de Monsieur David Puiippe portant sur la mise en concurrence des actes notariés.

Pour rappel, cette question a été posée lors de la séance du Conseil général du 21 octobre 2019.

La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Madame Présidente.

Monsieur Puiippe, assez rapidement, je crois que le temps passe, donc effectivement la question était précise par rapport aux actes notariés et l'attribution aux différents notaires des actes mandatés par la commune, je tiens à le préciser parce qu'évidemment, il y a beaucoup d'actes auxquels la commune participe en tant que signataire, mais qui sont mandatés par des privés.

Je prends typiquement une dérogation de distance à la limite, c'est une servitude, évidemment, c'est le privé qui paye le notaire et qui se charge de nommer le notaire qui en général est le même notaire qui s'occupe de l'acquisition ou de l'hypothèque dans le cadre de la construction.

Cela étant, effectivement, première chose à rappeler, je l'avais dit lors de votre intervention Monsieur Puiippe, il y a une petite particularité puisque les actes notariés et la facturation des actes notariés sont clairement définis dans la loi cantonale. Et donc, je dirais, la manière de procéder dans d'autres domaines, tels que la mise en concurrence des éventuels prestataires, mandataires, évidemment, est totalement différente. Donc, ce n'est pas, puisque vous aviez posé la question, notre Monsieur Achat qui s'occupe de la gestion de ces actes mais directement la Chancellerie.

Le but étant de travailler bien évidemment avec les notaires de la place et plus particulièrement les notaires domiciliés à Monthey, même si vous allez voir dans le cadre du tableau, il y a parfois des notaires qui sont pris dans une autre commune. C'est tout simplement parce qu'ils sont en charge, en général, du dossier, qu'ils ont en main l'ensemble des extraits du registre foncier, les procès-verbaux des géomètres et que, dès lors, il est beaucoup plus simple pour des petits actes de passer par un notaire d'ores et déjà attitré.

Je ne vais pas faire la liste de l'ensemble des notaires, vous voyez qu'on essaie d'avoir une certaine répartition, si on fait abstraction des derniers qui souvent ne sont pas domiciliés sur la commune.

Il y a évidemment une présentation d'ensemble des actes attribués durant les dix dernières années, donc de 2009 à 2018. Évidemment, lorsqu'il y a un notaire qui effectue un acte plus important, je vois, par exemple, Maître Derivaz qui s'était occupé, sauf erreur de ma part, de l'acquisition de la parcelle Delaloye, qui, effectivement, a été un achat de l'ordre de 8,5 millions. Bien, tout de suite, il monte dans les statistiques. Vous avez également sur le ce tableau, entre parenthèses, le nombre d'actes réalisés et là, vous voyez que le nombre d'actes ne définit pas toujours le montant perçu pour ces actes notariés, en précisant qu'il y a aussi des frais de registres fonciers, qui sont compris dans ces actes. Je prends l'exemple de



Maître Fracheboud qui a quatorze actes, mais bon nombre de ces actes sont liés à des servitudes pour des moloks, donc ils ne rapportent pas grand-chose au notaire qui demande de l'investissement et en général on va essayer d'avoir toujours le même, puisque, à ce moment-là, effectivement, c'est une démarche qui est répétitive et qui est acceptée par, notamment, le registre foncier.

Voilà, en gros, j'espère avoir répondu à votre demande, précisément, pour les actes des dix dernières années.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Monsieur Puipe souhaitez-vous réagir ? Non. Très bien.

**9. Divers**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Donc, nous arrivons enfin aux divers, la parole est au Conseil général.  
Monsieur Raboud.

**Intervention de M. Damien Raboud (APM)**

Merci Madame la Présidente,

Je vais essayer d'être court, mais c'est une urgence en quelque sorte. Donc, Constituante montheysanne, transparence, participation citoyenne, consultation, atelier participatif, voilà le nouveau trend démocratique de notre époque. On le voit dans l'application de la politique que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou communal. Et cela toujours plus.

La Constituante qui a lieu aujourd'hui en Valais en est l'exemple le plus probant. L'APM se réjouit que le Bureau veuille restaurer le règlement de notre noble Assemblée, afin de le rendre plus en adéquation avec les besoins, les nôtres, ainsi que ceux des citoyens. Plus efficace et efficient, en bref plus attractif tout le monde. Fort de ces deux considérations, l'APM demande que le Bureau, avec l'aide et la participation de la Municipalité, organise au printemps un atelier de participation citoyenne, sorte de petite Constituante à la sauce montheysanne.

La transparence et la démocratie s'en verront renforcées. Aussi, publicité serait faite pour le Législatif de la ville qui, je le crois, peine à séduire et ne croule pas sous les vocations, quelles que soient les sensibilités politiques. Merci de votre attention.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Raboud. Monsieur Cutruzzolà.

**Intervention de M. Giovanni Cutruzzolà (ADG)**

Merci Madame la Présidente, je reviens, concernant le point 2 de l'ordre du jour, j'ai été pris de vitesse lorsque vous avez annoncé le résultat du vote. L'énoncé à l'ordre du jour c'est : « annulation de la décision du 9 septembre 2016 concernant le plan de quartier « Plantaud ». Lorsque vous avez annoncé le résultat du vote, vous avez parlé de confirmation de la décision prise en 2019. Pour moi ce n'est pas la même chose, on a voté sur l'annulation du premier plan de quartier 2016 et on n'a pas



confirmé ce qu'on a voté en 2019, parce que là, les 48 voix ça ne joue plus. Cela, c'est une magouille qui ne me convient pas du tout. Si on annonce d'une façon à l'ordre du jour, on s'y tient.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Ce n'est pas une magouille, c'est une erreur. Ça sera rectifié dans le procès-verbal.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Cutruzzolà, ça sera effectivement rectifié dans le PV.

Y a-t-il une autre demande de parole ? Monsieur Carron.

**Intervention de M. Blaise Carron (ADG)**

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues,

J'aurai trois questions. Comme j'écoute ce que dit la Municipalité, trois questions orales, comme ça on peut avoir une réponse directe.

La première a trait au secteur des Mangettes, on a parlé à juste titre d'une revalorisation du secteur des Mangettes, et puis, ma question touche sur la nécessité de commencer l'assainissement de la décharge des Mangettes. On a vu que jusqu'à maintenant, on a déjà eu l'assainissement du Pont-Rouge, l'assainissement de l'étang et on voit qu'on a encore une grosse décharge dans le secteur des Mangettes.

On voit ce qui se passe dans le Haut-Valais, on voit aussi les décisions qui ont été prises à Evionnaz, où on arrive au bout de ces processus de décision par rapport à l'assainissement des décharges. Ma question est la suivante: je crois que nous considérons qu'il est nécessaire maintenant d'entreprendre les démarches pour procéder à l'assainissement de la décharge des Mangettes, la question que j'ai par rapport à ça c'est, est-ce que la Municipalité partage notre analyse en disant qu'il faut faire l'assainissement ? Et si elle partage cette analyse dans quel délai elle compte lancer les procédures pour que cet assainissement puisse commencer ?

Ma deuxième question touche nos relations ou les contacts que la Municipalité a pu avoir avec des autorités chinoises, quand je dis autorités, je ne sais pas si c'étaient des villes ou des régions, vous aviez eu des contacts par rapport à un rapprochement, jumelage je ne sais pas non plus si c'est le terme mais disons par rapport à un rapprochement avec des autorités publiques, villes ou régions chinoises. Je pense qu'avec ce qui se passe à Hong Kong, la répression ou ce qui se passe par rapport à des minorités turcophones en Chine et l'attitude de la Chine par rapport à ça, sans parler de l'attitude de la Chine au Tibet. Le groupe ADG pense que nous devrions stopper les rapprochements, pas comme vous l'aviez dit jusqu'à maintenant que c'est un peu en stand-by. Moi je pense que maintenant, on a quand même une responsabilité politique, la commune devrait avoir une responsabilité politique, c'est notre analyse, de dire non, nous dans ces conditions, vu ce qui se passe à Hong-Kong, vu l'attitude du gouvernement chinois avec certaines minorités, nous ne pouvons plus continuer d'avoir des discussions, par rapport à un rapprochement sous une forme ou une autre. Donc ma question : est-ce que la Municipalité partage ce raisonnement ? Et si oui, quelles démarches elle compte lancer pour informer les autorités publiques chinoises avec qui elle a déjà eu des contacts pour leur dire : « écoutez on arrête ou en tout cas, on met un moratoire pour les dix prochaines années » ?



Ma dernière question porte sur l'animation du centre-ville, on parle régulièrement d'animation du centre-ville, on a entendu avec plaisir cette fois qu'il y a un fonds pour l'animation du centre-ville. On a maintenant cette place devant le Crochetan qui est aménagée. Notre question est : est-ce que la commune de Monthey pour faire une animation au centre-ville, surtout une animation hivernale ? Est-ce que la commune de Monthey partage notre analyse qui dirait que ça pourrait être pertinent de mettre sur pied, comme il y a dans beaucoup de villes de moyenne importance, de mettre sur pied une patinoire citadine ? Ce n'est pas nouveau comme proposition, c'est une proposition qui avait été faite, il y a une vingtaine d'années. Mais il nous semblerait pertinent de mettre sur pied une patinoire citadine pendant la période hivernale pour animer le centre-ville et pour attirer par conséquent plus de personnes au centre-ville et qui pourrait aussi fréquenter les établissements publics et les commerces dans les environs de ce centre-ville. Donc, on aimerait connaître la position de la Municipalité par rapport à cette dernière proposition.  
En vous remerciant.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Carron. Monsieur Puippe.

**Intervention de M. David Puippe (PLR)**

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les membres de la Municipalité, estimés collègues,  
Par la présente prise de parole, je souhaite déposer un postulat nommé « Pour la création d'une gouvernance inter-dicastères ». Ce dernier aura pour objectif de rationaliser les coûts des projets inter-dicastères tout en étant vecteur d'opportunités et de valeur pour nos citoyens ; ceci par l'identification des bénéfiques créés par la mise en commun de ces projets et la définition d'une stratégie et vision communale inter-dicastères.  
Merci pour votre écoute.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général**

Merci Monsieur Puippe. Monsieur Oberholzer.

**Intervention de M. Joseph Marie Oberholzer (ADG)**

Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames, Messieurs, chers collègues,  
Je désire déposer un postulat : politique d'intégration de nos aînés par nos aînés, création de quartier solidaire. (Ndlr : Ce postulat a fait l'objet d'un retrait par son dépositaire, qui traitera en direct avec le service).

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur Oberholzer. Monsieur Cutruzzolà.

**Intervention de M. Giovanni Cutruzzolà (ADG)**

Oui Madame la Présidente, juste une précision, concernant le vote pour la FAMSA.



Vous avez annoncé 53 votants, c'est juste ? Si je fais un petit calcul, les 2/3 pour passer en deuxième lecture c'est 35 voix. Or, ici, on a un résultat de 35/33. Alors peut-être que là, il y aurait une deuxième lecture à faire, je vous demande de regarder les calculs.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Non Monsieur Cutruzzolà, la majorité des 2/3 de 53 votants, c'est 35, mais il y avait bien 36 oui, donc plus que 35.

Bien, la parole est à la Municipalité.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, on vient de me dire qu'il fallait que je sois bref donc je vais être bref.

Monsieur Raboud, votre proposition doit surtout être analysée par le Bureau, si j'ai bien compris ça s'adressait plus au Bureau qu'à la Municipalité c'est juste ? Donc, voilà, je pense qu'effectivement toutes initiatives qui peut pousser à un élan de démocratie est bonne à prendre, donc c'est effectivement quelque chose à analyser.

Monsieur Carron, vous aviez trois questions, concernant les Mangettes, la revalorisation et notamment l'assainissement du site des Mangettes, donc sachez que l'on est depuis de longue date sur ce dossier. Monsieur Fellay, qui est resté jusque dans les divers, pourra le confirmer, donc c'est une discussion qu'on a notamment avec le canton. Ce site est sous surveillance de longue date, des analyses sont périodiquement réalisées dans le cadre de cette surveillance.

Nous n'avons pris encore aucune décision par rapport à une intervention, il faut savoir que dans le monde de l'assainissement, on a des degrés différents en décontamination et assainissement. Il faut savoir également qu'il y a des coûts extrêmement importants, on est en train de parler de montants à plusieurs chiffres, plusieurs dizaines de millions. Dans cette décharge évidemment la commune est plus particulièrement impliquée, raison pour laquelle, d'ailleurs, notre service suit très attentivement ce dossier puisque vous savez que c'était une décharge, entre autres, de la commune de Monthey. Donc, le dossier est suivi par le canton avec l'implication de la commune, aujourd'hui, il n'y a pas eu de décision, de volonté d'assainir proprement dite ce site, si nous n'avons pas besoin d'assainir et que la nature pourra faire son travail, évidemment que nous ne passerons pas par l'étape d'assainissement et on reviendra effectivement lorsqu'on aura des éléments plus concrets. Laissez-nous le temps, le temps au service et au canton, parce que ce sont des dossiers qui prennent des années, mais sachez qu'en permanence, notre sol et plus particulièrement notre nappe phréatique est analysée. On sait que ce site existe et qu'il doit être maintenu sous surveillance.

Concernant le contact avec les autorités chinoises, je comprends votre préoccupation, je rappelle quand même que tous nos liens, donc on ne peut pas encore parler de jumelage puisque ce n'est pas le cas, n'a pas forcément toujours un aspect politique. On peut imaginer aussi avoir des contacts avec des villes et villages, qui ont peut-être un passé qui n'est peut-être pas de la plus grande démocratie. Une existence actuelle qui n'est pas forcément de la grande démocratie, mais je crois que notre intérêt à se tourner vers ce genre de pays, ce genre de villes est aussi une preuve que l'on s'intéresse à l'évolution de ces sociétés. Ce que vous dites aujourd'hui est sûrement vrai, mais vous parliez de dix ans de moratoire, n'est sûrement pas vrai dans 10 ans, mais peut-être même pas dans deux ans. Tout va très vite, donc je



pense qu'il faut laisser la porte ouverte. Pour répondre à votre question, nous avons toujours des contacts, encore récemment, il y a un artiste chinois qui est venu ici à Monthey. Donc, la volonté c'est de préserver ce lien. Il est très important d'avoir aussi des cultures différentes, c'est bien d'avoir des contacts avec nos voisins français, allemands, italiens et luxembourgeois. Je pense que c'est aussi une vision intéressante pour nous, pour notre jeunesse, donc nous ne fermons pas la porte. Sachez qu'il y a aussi d'autres éléments qui entrent en ligne de compte, qui nous font effectivement réfléchir, prendre le temps de réfléchir, parce qu'on ne s'engage pas dans une petite aventure, si on devait renforcer ce lien, voire passé à un jumelage. Le dossier n'est pas encore sur la table du Conseil municipal, mais pour répondre à votre question, non pour l'instant, la volonté du service et je me retourne vers Monsieur Cristina, n'est pas de geler ou de définitivement classer ce dossier aux oubliettes.

Animation au centre-ville, là non plus on n'a pas attendu votre intervention, puisque l'année passée à Noël, il y avait une patinoire, je ne sais pas si vous vous souvenez, qui se trouvait derrière l'ancienne boulangerie de Sallin et qui a très bien marché d'ailleurs. L'expérience sera rééditée cette année par Monthey Tourisme, ça sera au même endroit. Encore un peu plus au centre-ville ? Donc, votre réflexion sera analysée, je pense que sur une durée un peu plus longue peut-être, mais n'oublions pas qu'on a une patinoire qui nous coûte passablement, qui n'est pas très loin du centre-ville. Mais, je ne sais pas, si vous voulez plus que pendant la période de Noël, en tout cas pendant la période de Noël, cette patinoire sera également installée cette année. Donc qu'à l'instar, effectivement, d'autres communes, on s'implique dans ce domaine-là.

Messieurs Puipe et Oberholzer, je prends note de vos postulats.

Enfin, Monsieur Cutruzzolà, je crois que c'est bon, c'était une question plutôt au Bureau et je crois que la réponse a été donnée.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

La parole est-elle encore demandée ?

Si ce n'est pas le cas, nous arrivons au terme de cette séance du Conseil général. Je tiens à remercier mes collègues du Bureau, les chefs de groupe ainsi que l'ensemble des élus pour leur travail, également un merci tout particulier à la Chancellerie, pour sa précieuse collaboration.

Avant de lever la séance, permettez-moi de vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année à vous et vos proches et tous mes vœux pour la nouvelle année.

J'ai le plaisir d'inviter toutes les personnes présentes à partager un apéritif dînatoire afin de vous remercier pour votre travail lors de cette année de législature qui fut vive, dense et constructive.

Toutefois, je vous demande de rester à vos places quelques instants. Le Bureau a une dernière information importante à vous communiquer. En effet, ce dernier souhaite terminer cette année législative avec une touche humoristique en décernant des prix aux Conseillers généraux et Municipaux les plus prolixes pour l'année écoulée.

Dans la catégorie Conseil général sont exclus le Bureau, ainsi que les chefs de groupe. Pour le Micro de bronze et avec un total de 14 minutes et 19 secondes, Monsieur David Puipe.



Le Micro d'argent revient à Monsieur Blaise Carron avec un total de 21 minutes et 57 secondes. Enfin, le grand vainqueur du Micro d'or est une dame, avec 22 minutes et 53 secondes, Madame Nancy Multone.

Nous n'avons bien sûr pas oublié le Conseil communal, où par équité le Président est hors catégorie.

Pour le Micro de bronze et avec un total de 16 minutes et 39 secondes Monsieur Yannick Délitroz.

Pour le Micro d'argent avec un total de 24 minutes et 4 secondes Monsieur Eric Borgeaud. Et enfin, culminant un total de 1 heure, 13 minutes et 9 secondes de temps de parole, le grand vainqueur du Micro d'or est Monsieur Gilles Cottet.

Bravo à vous tous pour votre participation active à la vie de ce plénum et évidemment, la séance de ce soir n'a pas été comptabilisée, sinon certains auraient certainement amélioré leur position. Il est exactement 23h44, je lève la séance du Conseil général.

La Présidente

Laude-Camille Chanton

Le Secrétaire

Yves Mabillard